



MA PAROLE A DU POUVOIR

DEBAT PUBLIC « LA MER EN DEBAT »



Synthèse des contributions à la plateforme participative

Mai 2024

Sommaire

INTRODUCTION	4
Sujets les plus abordés dans les contributions	4
EOLIEN, PECHE, ZONES DE PROTECTION : LES PREOCCUPATIONS PRINCIPALES DES INTERNAUTES	6
DES PRISES DE POSITION SUR LES PARCS EOLIENS	8
Est-il réellement opportun de développer l'éolien en mer ?	8
Une forte mobilisation des oppositions dans les différentes régions.....	8
Une attention particulière aux oiseaux migrateurs et aux cétacés	14
Des problèmes de compatibilité avec la directive européenne REDIII (Renewable Energy Directive 3) ?	14
Des prises de positions favorables, surtout en seconde partie de débat	15
Un soutien parfois conditionné à la limitation des impacts	17
Appels à éloigner davantage les parcs éoliens des côtes	19
Considérations sur la maintenance et le démantèlement des parcs	20
Des exigences en matière de démantèlement des parcs	20
Utilisation de navires de maintenance non polluants	20
Des enjeux locaux évoqués	21
Les réponses de l'État aux questions posées	21
LES PRATIQUES DE PECHE EN QUESTION	24
La « pêche industrielle » et ses pratiques dénoncées pour leur impact environnemental, le chalutage de fond notamment	24
Inquiétudes sur la ressource halieutique	26
Des mesures d'interdiction critiquées	27
Prendre en compte la parole et les savoirs des pêcheurs	28
Régulation de la pêche de loisir : des positions diverses	28
DES PROPOSITIONS RELATIVES AUX AIRES MARINES PROTEGEES	32
Mieux connaître pour mieux protéger	32
Des propositions localisées	33
DES APPELS A LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIVERSES	35
La pollution au plastique dénoncée	35

Mesurer les pollutions chimiques	35
Limiter les nuisances dues aux embarcations de plaisance	36
L'urbanisation des littoraux en question	37
Le risque lié aux espèces invasives	37
L'EROSION COTIERE ET LA SUBMERSION MARINE EN QUESTION	38
DES QUESTIONS RELATIVES A DIVERS ASPECTS DU TRAFIC MARITIME	40
Sobriété des embarcations et carburants alternatifs.....	40
Impact des croisières.....	40
Quelques questions sur la sécurité maritime	41
PROPOSITIONS, REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES	42
Des propositions élaborées par certains participants et participantes	42
Le sanctuaire « Occitan'Île ».....	42
Lutte contre l'envasement des ports par l'épandage de craie coccolithique et traitement des sédiments	42
Nouveau modèle de surveillance sanitaire des coquillages.....	43
Sécurisation des câbles sous-marins	43
Soutien aux entreprises proposant des innovations environnementales.	44
Doutes et oppositions concernant des projets aquacoles	44
Gironde : des oppositions au projet « Pure Salmon »	44
Interrogations sur une ferme de thons rouges dans le golfe de Gascogne	44
Production d'énergie dans les ports	45
Inquiétude relative à la prospection minière	45
DES REMARQUES RELATIVES A LA GOUVERNANCE DE LA MER ET AU DEBAT PUBLIC	46
Une gouvernance jugée complexe	46
Quelques critiques relatives au débat	47
Le périmètre du débat en question	47
Des informations parfois jugés insuffisantes	50
Un manque de démocratie ?	52
Un déséquilibre du débat en faveur de l'éolien ?	53

Introduction

La [plateforme participative](#) a été ouverte durant tout le débat public sur la mer, du **20 novembre 2023 au 26 avril 2024**.

Durant ses 5 mois d'administration, elle a récolté au total **348 avis et 225 commentaires** dans la section « forum de discussions » ainsi que **391 questions et 89 commentaires** dans la section **questions-réponses**. Au total, la plateforme a donc généré **1 053 contributions textuelles**.

A noter que la section « questions-réponses » est alimentée depuis **janvier 2024** par les **équipes des débats publics, qui relaient les questions restées sans réponses lors des événements** (réunions publiques, rencontres avec les scolaires, débats dans l'espace public etc.). Ces contributions, déposées avec le **compte « Débat public sur la mer »**, sont à date au nombre de **267 questions et 22 avis**.

- Sur la période du débat, la plateforme a généré **24 236 visites et 47 849 pages vues**.
- **338 personnes** ont participé à la plateforme en versant un commentaire, un avis ou une question.

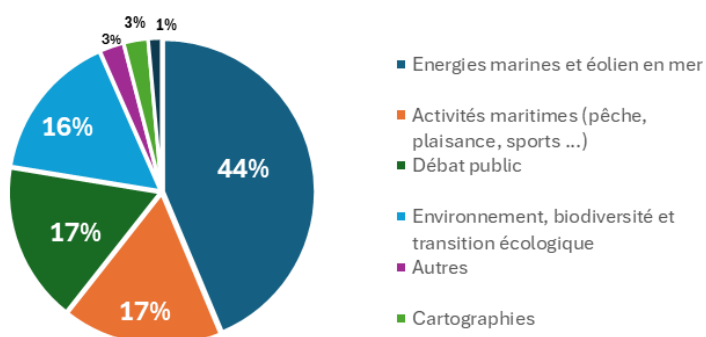
Certain-es internautes ont été **particulièrement actif-ves**, notamment deux qui ont déposé respectivement :

- 81 contributions : 45 propositions (questions/avis) et 36 commentaires
- 64 contributions : 27 propositions (questions/avis) et 37 commentaires

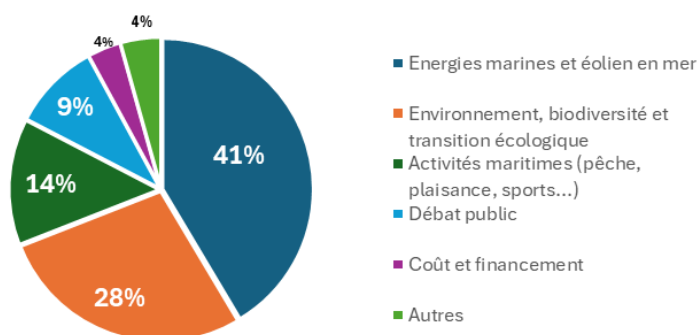
Sujets les plus abordés dans les contributions

Les **contributions** ont abordé des sujets divers, mais certaines catégories ont particulièrement alimenté le débat, notamment **les énergies et l'éolien en mer** (44% des avis, 41% des questions), l'environnement (28% des questions, 16% des avis) mais aussi les activités maritimes (17% des avis, 14% des questions).

Catégories des avis publiés sur la plateforme



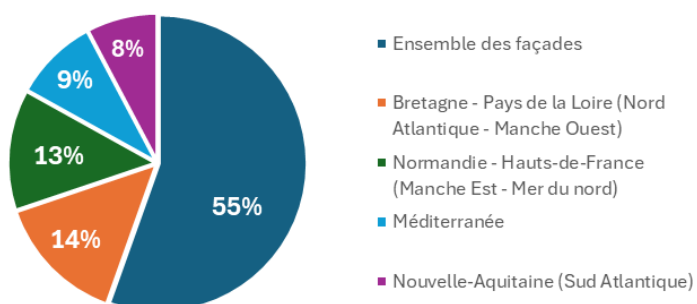
Catégories des questions publiées sur la plateforme



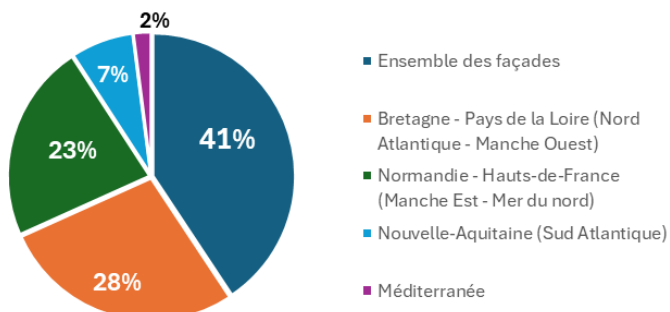
L'ensemble du territoire a été couvert par les contributions, avec certaines disparités pour les différents littoraux (façades maritimes). A noter que cet écart est sur-représenté sur les contributions de type questions, car certaines façades en ont récolté davantage en présentiel que d'autres.

Au global, la majorité des contributions concernent l'ensemble des façades maritimes (**55% des avis, 41% des questions**). Les façades NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest) et MEMN (Manche Est Mer du Nord) sont les plus représentées.

Zone concernée par les avis publiés sur la plateforme



Zone concernée par les questions publiées sur la plateforme



Eolien, pêche, zones de protection : les préoccupations principales des internautes

La plateforme compte quelques participantes et participants très investi·e·s, publiant à elles et eux seul·e·s une grande part des messages. Compte tenu du large périmètre du débat, les sujets abordés sont très divers. Cependant, si certaines thématiques ne mobilisent que très peu d'internautes, 3 prennent une réelle **dimension collective** : **l'éolien en mer, la pêche et les zones de protection**.

Les parcs **éoliens** représentent ainsi le **principal sujet de débat sur la plateforme**, d'autant que ce sujet fait l'objet, de prises de positions très clivées. La plateforme est ainsi très investie par les opposantes et opposants à l'éolien en mer, d'origines géographiques diverses. Les statuts de ces participantes et participants sont également variés, un certain nombre de collectivités ayant transmis des délibérations sinon hostiles, du moins très réservées (à une exception près). Néanmoins, dans la seconde partie du débat, de nombreuses partisanes et partisans de l'éolien en mer se sont mobilisé·e·s sur la plateforme participative. Plusieurs **associations de protection de l'environnement** forment un groupe particulier : approuvant les énergies renouvelables au nom de la transition énergétique, elles dressent néanmoins un certain **nombre de conditions sans lesquelles les parcs éoliens ne seraient pas acceptables**. L'État a quant à lui été amené à répondre à un grand nombre de questions sur les nombreux thèmes liés à l'éolien.

Le **second sujet d'importance** concerne les pratiques de **pêche**. Dans la première partie du débat, celui-ci paraît plus consensuel que le précédent, en tout cas si l'on se limite aux messages publiés sur la plateforme. Le chalutage de fond est ainsi unanimement dénoncé. Au fil du temps, la plateforme voit également apparaître plusieurs messages de pêcheur·ses, soit à titre individuel, soit par le biais de leurs organisations représentatives. Le thème de la « double-peine » revient plusieurs fois dans leurs propos : ayant déjà entrepris des efforts importants pour rendre leur activité plus vertueuse sur le plan environnemental, ils et elles craignent de se voir ajouter de nouvelles contraintes avec la réduction de leurs zones de pêche, du fait des parcs éoliens notamment. De nombreux·ses internautes, au-delà des pêcheuses et des pêcheurs, insistent sur la prise en compte des opinions et savoirs du monde de la pêche, non seulement dans les concertations, mais aussi dans la production des connaissances. A noter enfin que la pêche de loisir fait également l'objet de prises de position variées.

Enfin, le sujet des **aires marines protégées et des zones de protection forte a progressivement pris une certaine importance**, au travers notamment de messages publiés par des organisations environnementales. Il en émerge d'une part le constat d'un fonctionnement insatisfaisant des zones de protection actuelles, dont les enjeux sont mal connus et qui manquent de mesures contraignantes. L'amélioration des connaissances des

milieux concernés et l'établissement d'indicateurs fiables paraissent prioritaires. Il importe également que les mesures de protection garantissent une préservation effective et efficace des écosystèmes.

D'autres thématiques, telles que les **diverses pollutions**, sont **abordées de manière plus disparate**. Ce thème recouvre principalement les pollutions au plastique, les pollutions chimiques, ainsi que d'autres sujets abordés plus épisodiquement. S'y ajoutent un nombre non négligeable de messages portant sur l'urbanisation des littoraux.

Des inquiétudes relatives à **l'érosion côtière et à la submersion marine** ont également été exprimées. Un autre thème concerne le **trafic maritime** (ses impacts environnementaux et sa sécurité).

Par ailleurs, un certain nombre de messages portent sur des inquiétudes ou des propositions qui ne sont partagées que par 1 ou 2 internautes. Parfois, ces propositions font l'objet de contributions très détaillées.

Enfin, les sujets liés à la **gouvernance** ont **particulièrement** été **commentés**, souvent pour soulever la **complexité du sujet**. Surtout, la **conduite du débat public** a fait l'objet d'un **nombre non négligeable de critiques**, le plus souvent de la part **d'opposants à l'éolien**. Certaines de ces critiques s'adressent directement à la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), quand d'autres visent plus particulièrement les services de l'État. Parmi les reproches les plus fréquemment formulés, on peut citer une **information jugée insuffisante** (du point de vue cartographique notamment), et un **débat déséquilibré en faveur de l'éolien**.

Des prises de position sur les parcs éoliens

La plateforme participative voit publier des **prises de position similaires** à celles habituellement rencontrées au cours de **précédents débats publics sur les parcs éoliens marins**. Plusieurs opposantes et opposants s'expriment ainsi, soit concernant l'**éolien marin** de manière **générale**, soit à propos de **parcs en particulier**. La plateforme est ainsi le théâtre d'une **vive opposition « ENR/nucléaire »** entre des participantes et participants peu nombreux mais assidus, tenants de positions souvent très clivées. A la différence d'autres débats cependant, la plateforme paraît relativement peu investie par les partisans et les partisanes de l'éolien en mer, si l'on considère le volume des messages publiés.

Est-il réellement opportun de développer l'éolien en mer ?

Une forte mobilisation des oppositions dans les différentes régions

Pour certain·es internautes, les **enjeux climatiques ne justifient pas de placer l'éolien en mer en tête des priorités** de notre politique énergétique, dans la mesure où l'énergie électrique est en France déjà largement décarbonée. Certain·es dressent, pour le déplorer, le parallèle entre l'éolien, promu par les autorités, et le nucléaire, jugé plus vertueux mais qui s'est trouvé délaissé.



« L'électricité en France est déjà décarbonée à 97%. Investir des sommes folles dans des éoliennes pour produire une énergie décarbonnée qui ne fera que remplacer une énergie déjà décarbonnée relève de l'escroquerie intellectuelle. L'argent public inutilement injecté dans le soutien aux énergies renouvelables serait plus utile, par exemple, à décarboner prioritairement les sites industriels les plus producteurs en CO2 (Fos sur Mer). » (3-19)

« La multiplication des éoliennes terrestres comme en mer est une catastrophe pour nos paysages. La France, un des plus beaux pays, est en train de dévaster son environnement, d'industrialiser son paysage et ce, bien sûr, dans les communes les plus pauvres. Exemple entre Fécamp et Étretat en Normandie. De plus, la France a sacrifié son parc nucléaire alors qu'elle était à l'avant-garde dans ce domaine et qu'elle aurait pu participer à la décarbonation du monde grâce à ses compétences. L'éolien est un scandale financier. Par ailleurs, avec le nucléaire, la France avait l'électricité la moins chère d'Europe. Tout cela est un énorme gachis ! » (3-51)

« Le monde terrestre a choisi de massacrer ses paysages, sa faune et sa flore, puis de polluer les airs et les océans. Ne venez pas en plus construire des éoliennes pour poursuivre votre route vers toujours plus de surconsommation. Vous ne voulez pas assumer votre mode de vie en construisant des centrales nucléaires dans votre jardin public, ou une éolienne au rond-point d'à côté ? Très bien, mais ne venez pas les planter en pleine mer. » (3-87)

« Par contre, si les habitants de la Ruhr, de Silésie ou d'Italie du nord ont pu enregistrer un mieux climatique, ceux de St-Brieuc, de St-Nazaire et des projets terrestres n'ont enregistré que les nuisances, le saccage de leurs paysages et de leur univers, et surtout ont supporté le financement des parcs éoliens, à travers la hausse continue du prix de l'électricité et les subventions accordées par l'Etat aux exploitants... Il ne s'agit donc pas d'une solidarité climatique, mais d'une exploitation de type colonial de nos littoraux. » (3-176)

« Il est pour le moins paradoxal de voir que cet enjeu énergétique n'a jamais fait l'objet de discussions démocratiques approfondies et sérieuses alors qu'il est déterminant pour notre avenir. Il nous paraît donc urgent de remettre à plat notre stratégie énergétique en commençant par déclarer un moratoire, suivi d'une phase de réflexion et de concertation, avec des acteurs politiques, économiques et scientifiques. » (3-310)

« Avant de s'attaquer à un nouvel espace vierge n'y aurait-il pas moyen d'améliorer l'existant ? La région bénéficie d'un ensoleillement quasi permanent. Pourquoi les parkings de supermarchés ne bénéficient-ils tous pas encore de panneaux solaires pour abriter les voitures plutôt que de les laisser au cagnard sur des parkings bitumés sans arbres ? Idem pour les toits terrasses des nouvelles constructions à étendre au fur et à mesure aux anciennes constructions. Cela devrait être rendu obligatoire plutôt que d'aller chercher l'énergie dans la nature. Arrêtons de l'exploiter et protégeons-la. Chaque bâtiment devrait être rendu autonome plutôt que de créer de nouvelles centrales vertes qui parfois ne bénéficient pas du tout aux communes qui jouxtent ces projets ! » (3-384)

Certains acteurs locaux (notamment l'association PIEBIEM, particulièrement investie) développent des arguments démontrant selon eux l'absence totale de pertinence de l'éolien, et ce à tous points de vue :

- impacts sur l'environnement
- impacts sur le paysage et le tourisme
- impacts sur l'emploi (fabrication à l'étranger, impact sur la pêche)
- inutilité du point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique (l'intermittence rendant l'approvisionnement incertain sans appoint –« back-up » - fossile)
- coût de l'énergie

” *« PIEBÎEM rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant, socialement et économiquement non soutenable, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité. » (3-27) [NOTA : cette association, par le biais de son représentant, a publié de nombreux avis sur la plateforme détaillant son point de vue sur ces différentes thématiques]*

« Le projet d'implantation d'un parc éolien sur Bassure de Baas, au large de Berck-sur-Mer et, plus largement, sur le sud de la Côte d'Opale, impacterait fortement notre paysage, qui fait l'attrait majeur de notre territoire touristique. [...] »

Les communes de Berck-sur-Mer, Merlimont, Cucq, Le Touquet-Paris-Plage, Etaples-sur-Mer et Camiers ont clairement exprimé leur opposition à ce projet. Pour ma part, en ma qualité de Maire de Berck-sur-Mer et Président de la Communauté d'Agglomération, je suis totalement et formellement opposé au développement de l'éolienne en mer au large de nos côtes touristiques. » (3-79)

« L'Association Non aux Eoliennes entre Noirmoutier et Yeu vient de découvrir ce mercredi 6 mars 2024, avec une immense stupeur, la cartographie des zones propices au développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans et horizon 2050 pour le littoral vendéen. Cette carte a été dévoilée aux élus par le Préfet maritime au nom de l'Etat lors d'une réunion en Préfecture de Région. Elle montre des scénarios de développement de l'éolien en mer absolument consternants qui ne peuvent susciter qu'une immense colère de la part de tous les vendéens » (3-137)

« Sur la question des nouveau(x) parc(s) éolien(s) au large de la côte vendéenne, la position des élus vendéens est claire, nette et précise : nous contribuons déjà à l'effort de production d'énergie renouvelable avec le parc des deux îles et ne voulons pas d'un nouveau parc éolien posé devant notre littoral. Que d'autres départements qui n'ont pas encore de parc en mer fasse le même effort. Seul le modèle de l'éolien flottant, très au large des côtes, invisible du littoral et ne perturbant pas l'activité de nos marins pêcheurs déjà éprouvés par les multiples contraintes réglementaires en vigueur pourrait être envisagée après 2050. » (3-168)

« Nous n'usons pas des mots parcs ou fermes pour parler de l'Eolien, nous parlons d'usines. La sémantique n'est pas neutre. Les parcs sont des entités consacrées à la nature, au sens de parc national ou parc naturel marin. La production électrique se fait dans des usines, pensons aux usines hydroélectriques ou marémotrices... lesquelles usines consomment d'ailleurs beaucoup de nature et lui coûtent. » (3-363)

« Nous, qui envisagions d'investir en résidence secondaire, il serait plus honnête d'informer le secteur immobilier de tels projets sur l'éolien le long de nos côtes françaises, avant la surprise d'une probable dépréciation ! Il est vrai que ces projets ne semblent pas s'implanter devant des stations balnéaires plus « mondaines », de même que la côte d'Azur ou certaines îles ! » (3-391)

Des collectivités ont par ailleurs versé au débat des délibérations plus ou moins hostiles ou, au mieux, réservées :

- au Tréport (3-161)
- au Touquet - Paris-Plage (3-166)
- à Saint-Martin-aux-Buneaux (3-317)

- à Veules-les-Roses (3-321)
- à Ouistreham (3-392)
- à Fécamp (3-394, une délibération plus détaillée qu'une simple prise de position sur l'éolien)

En fin de débat, les 3 départements littoraux normands publient une délibération commune, dans laquelle ils font part de leurs sérieuses réserves concernant, d'une part, l'implantation de nouveaux parcs éoliens et, d'autre part, les zones de protection forte.

» *« Parmi tous ces sujets, 2 principaux enjeux portent sur :
- l'implantation de nouveaux parcs éoliens au large de nos côtes
- la mise en place de nouvelles zones de protection.
Il est regrettable pour l'évolution du document stratégique de façade que ces 2 orientations ne soient pas accompagnées d'une orientation stratégique relative au maintien de la pêche artisanale et, plus largement, des activités halieutiques durables, traitée au même niveau de priorité que les deux autres dans l'optique d'optimisation sous contraintes multiples. » (3-341)*

A plusieurs reprises, les opposantes et opposants à l'éolien marin appuient leur argumentation par les dégâts déjà causés, selon eux, par l'éolien terrestre.

» *« Défiguration de nos littoraux, après celle de nos campagnes, pour une énergie inutile, intermittente et aléatoire » (3-54)*

Des pêcheurs et pêcheuses s'alarment également des conséquences des parcs éoliens sur leur activité. Un.e professionnel.le détaille ainsi les implications et menaces des parcs (et surtout de leur raccordement au réseau) sur son métier.

» *« Aucun des scénarios ne prend en compte l'activité de pêche professionnelle. Toutes les zones de pêche sont occupées. C'est inadmissible ! La pêche artisanale normande, déjà sous la pression du Brexit et des flottilles étrangères, ne pourra pas survivre à des contraintes aussi énormes.*

La pêche en Normandie doit-elle disparaître ? L'Etat prépare-t-il un plan de sortie de flotte pour dégager la place pour les éoliens ?!! Nous sommes catégoriquement opposés à ces ambitions démesurées. Nous militerons pour un « Pacte pour la sauvegarde de la pêche artisanale Normande » avec l'Etat à l'image de celui qu'il a avec la filière éolienne. » (3-136)

« La Manche et la mer du Nord représentent des espaces déjà restreints, d'autant plus depuis l'application du Brexit. Bien que la plupart des projets de parcs éoliens soient planifiés en Normandie, il est impossible de prévoir les conséquences du report de l'effort de pêche et de l'augmentation de la fréquentation dans les eaux des Hauts-de-France. Face à la multiplication des parcs éoliens et d'autres zones d'exclusion, il ne reste tout simplement aucun espace pour la pêche. L'État souhaite-t-il laisser faire et exclure définitivement la pêche ? Les pêcheurs des Hauts-de-France s'opposent, tout comme leurs homologues normands, à ces ambitions démesurées. » (3-163)

« Le problème n'est pas les parcs, ou très peu. L'arnaque vient de RTE et des atterrages de câbles sur la côte. Certains, prévus dans des zones natura 2000 à ras des réserves (cap couronne : 30 ans d'existence, reconnaissance mondiale, etc.) avec des travaux pharaoniques dans la roche et des zones de frayères loups et dorades, durée des travaux d'ensouillage un à trois ans !! D'où interdiction de naviguer et de travailler pendant ces périodes, et on rajoute que si la puissance des parcs augmente il faudra passer en courant continu d'où rajouter des câbles ! Et des travaux ! Oui mais peut-être, compensations ? Indemnités ? Subventions ? Ecran de fumée oui, car si le pêcheur artisan qui pratique à 90% la vente directe s'arrête pendant 3/6 mois, il est sûr de perdre sa clientèle, de perdre la marque du poisson, de repartir à la recherche de zones de pêche, voire si la situation s'éternise (aléas de chantier surtout en mer) risque certain de perdre le matelot, qui lui aussi à une famille à nourrir. Et s'il arrête, un savoir ancestral se perd. » (3-331)

Pour un-e internaute, au contraire, la pêche dans les parcs doit être rendue possible.

» « Le co-usage doit impérativement se développer dès les premiers parcs pour expérimenter et adapter les parcs à une pêche qui soit gérée et soutenable, avec des engins sélectifs (palangre, nasse, ligne) et des récifs artificiels installés dans les parcs, ou que les éoliennes elles-mêmes soient adaptées aux espèces de pêche. » (3-350)

Des participant·es craignent également des impacts négatifs en matière de défense nationale.

» « Les autorités gouvernementales devraient mieux mesurer la fragilité que va représenter pour l'indépendance nationale et la sûreté du système électrique la localisation de 45 GW de production électrique, en postes avancés au large du littoral. La Marine Nationale a déjà eu l'occasion de manifester des inquiétudes à cet égard, au regard de ses missions de protection des côtes comme de défense stratégique. » (3-122)

« On devrait d'abord s'intéresser à la sécurité du pays ! A l'instar des pays riverains de la mer du Nord et de la Baltique, qui viennent de signer deux accords destinés à renforcer et coordonner leurs moyens face au risque de sabotage des installations stratégiques en mer... Pour la France, ces 50 parcs offshore seront autant de sentinelles avancées, plaçant 20% de notre puissance électrique installée en situation de péril. Ne parlons même pas de la dégradation de la protection radar... A devoir protéger tout ça, la Marine nationale doit s'inquiéter pour ses budgets...» (com. 3-329)

Pour certain·es, les projets ne servent pas la souveraineté énergétique de la France, mais ont une visée exportatrice. Un·e internaute y voit pour preuve l'absence de « back-up » au gaz prévu aux côtés de ces projets. Sur une question similaire, l'État a apporté quelques précisions.

” *« Rien de tel en France dans les scénarios promus par RTE ; dans une visio récente, Xavier Piechaczyk, président du Directoire du RTE, affirme que la France n'en a pas besoin pour passer 2035 et qu'il suffira de disposer de flexibilités de consommation (= restrictions forcées en absence de vent, via contrats industriels et compteurs Linky pour les particuliers, avec en sus installation de batteries).*

Plus malins que les autres, les Français ? Ne serait-ce pas plutôt la reconnaissance implicite que l'électricité éolienne n'est nullement nécessaire aux besoins de consommation des Français, puisqu'elle est massivement exportée vers l'Allemagne et ses voisins... Merci à nos dirigeants de nous laisser les nuisances et la charge des subventions. » (3-244)

« Les ambitions de l'Etat en matière de développement de la production d'électricité renouvelable visent à permettre à la France de couvrir ses besoins en électricité, qui seront croissants dans les années à venir. Les scénarios publiés par RTE prévoient certes une production légèrement excédentaire, qui constitue une garantie (contre des aléas affectant le développement de certaines filières, des problèmes d'indisponibilité sur le parc nucléaire, un retard dans les politiques d'efficacité énergétique, etc.) et permet de limiter les besoins en flexibilité. Ces excédents peuvent effectivement être valorisés à l'export. » (réponse de l'État à la question Q1-405)

« Il est nécessaire de prévoir d'accompagner la hausse future de la consommation par une augmentation de la production bas-carbone, qui ne sera possible à court terme que par une augmentation de la production renouvelable dans la mesure où aucune mise en service de nouveau réacteur nucléaire n'est envisagée avant 2035. Ce développement de nouvelles installations renouvelables répond ainsi à plusieurs objectifs pour l'approvisionnement en électricité de la France : (i) assurer la sécurité en se prémunissant contre d'éventuels aléas, (ii) conserver un solde exportateur d'électricité, bénéfique sur la facture énergétique, et permettant, dans une démarche de souveraineté énergétique, de ne pas dépendre des pays voisins pour la couverture des besoins annuels d'électricité et (iii) de réduire les émissions de gaz à effet de serre. » (réponse de l'État à la question Q1-428)

Une attention particulière aux oiseaux migrateurs et aux cétacés

Certaines oppositions se fondent plus précisément sur les risques encourus par les oiseaux migrateurs.

” « On ne peut concevoir qu'à proximité immédiate et au milieu de zones Natura 2000, du futur Parc National Régional (PNR) Vallée de la Rance Côte d'Émeraude, du plus gros gisement de coquilles St Jacques d'Europe et à seulement 16km des côtes, il existe des engins de destruction massive des écosystèmes qui contribuent pourtant à la richesse du territoire et de son patrimoine naturel, historique, économique. » (3-3)

« Au regard des risques pour les oiseaux migrateurs importants dans la zone baie de Canche et baie d'Authie et des problèmes que rencontreront les pêcheurs, je m'oppose à l'installation d'un parc éolien dans cette région, déjà largement sinistrée par les inondations. » (3-36)

Certain-es internautes s'inquiètent également des répercussions des parcs éoliens sur les cétacés, et jugent les recherches très insuffisantes sur la question.

” « Ces dernières années, depuis les travaux sur la zone du parc éolien de Etretat - Fécamp, plusieurs cétacés déroutés (perdus dans la Seine) et morts sur la plage. On sait que les cétacés naviguent sur l'ouïe. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'enquête ? Ne devrait-on pas apprendre de l'effet sur notre faune marine ? Préalable à la construction de ce parc, l'Autorité Environnementale avait donné des recommandations d'approfondissement d'études sur l'impact sur la faune et la pollution marine (document joint). Elle notait aussi que les photomontages étaient trompeurs. Aujourd'hui, on peut confirmer qu'en effet, elles étaient fausses. Mais pourquoi se précipiter si on veut une énergie durable sur une technologie qui, après 30 ans d'existence, n'est toujours pas au point et risque de durablement abîmer notre patrimoine marin ? » (3-234)

Des problèmes de compatibilité avec la directive européenne REDIII (Renewable Energy Directive 3) ?

Plusieurs internautes évoquent également, avec insistance, une contradiction entre la loi française d'accélération des énergies renouvelables et la directive européenne RED III. Ils et elles accusent l'État d'agir avec précipitation et impréparation. Une telle contradiction rend, selon leur avis, ce débat public illégal.

” « Il est donc clair que l'Etat met la charrue avant les boeufs. L'objectif de cartographie devrait être conforme à celui prévu dans un premier temps par la directive RED III, alors qu'en réalité, il définit déjà des zones d'accélération sans étude environnementale et mesures d'atténuation (exigées par RED III).

Le fait que l'Etat affinera ensuite, en fonction des appels d'offre et mises en concurrence, ne respecte pas les exigences de RED III et ne permet pas de s'assurer du respect de ces exigences. » (3-68)

« L'Etat peut-il ainsi soumettre au débat public un exercice cartographique, basé sur des objectifs ne figurant pas dans la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) actuellement en vigueur, avec une définition de zones dites « prioritaires » sans évaluation environnementale, et sans respecter les prescriptions de REDIII concernant les zones d'accélération ? » (Q1-112)

Des prises de positions favorables, surtout en seconde partie de débat

Pour certain-es internautes, au contraire, il paraît inconcevable de ne se reposer que sur l'électricité nucléaire. Un développement massif de l'éolien en mer leur paraît ainsi un élément indispensable de notre mix énergétique. Parfois, la plateforme connaît un afflux de prises de position en ce sens, sans doute dans le cadre d'une mobilisation collective. Alors que la première partie du débat voyait publier des avis très majoritairement défavorables, ces positions s'équilibrent à compter de la fin mars 2024.

” *« Se contenter d'une seule énergie - le nucléaire - au motif qu'elle permet l'indépendance énergétique de la France, ce qui est faux, qu'elle coûterait peu cher, ce qui est encore faux, qu'elle est sûre jusqu'à preuve du contraire (la Russie et le Japon ont un peu d'expérience dramatique sur cette question), au mépris originel des déchets nucléaires dont on ne sait toujours pas quoi faire, est un choix du passé.*

L'avenir est à une production d'énergie décentralisée dans les territoires, multi-technologies, sûre, susceptible de s'adapter aux évolutions technologiques de demain. » (3-15)

« La France a réussi l'exploit d'attirer des usines de production d'éoliennes et de structurer une industrie, quand bien même elle n'accueillait pas d'éolienne au large de ses côtes ! Les projets arrivent mais la situation ne peut pas durer. Pour viabiliser les investissements consentis et, espérons-le, les accroître et en apporter d'autres, il faut apporter volume et visibilité, c'est le B.A. -BA de tout développement industriel réussi. Il y'a de nombreux jeunes qui rêvent d'embrasser les carrières qu'offrent et offriront l'éolien offshore et les renouvelables en général. Il est à ce titre frustrant, quand on participe aux réunions, de voir que les plus critiques ont généralement les cheveux grisonnants. Je ne fais pas exception, mais essaye de penser aux prochaines générations... Et quand on voit l'attachement, parfois viscéral, des anciens du nucléaire à leur métier, on peut imaginer demain la même chose se produire avec l'éolien offshore ! » (3-211)

Un-e participant-e insiste ainsi sur les limites du nucléaire, et approuve pour cette raison la zone déterminée en vue d'un développement de l'éolien en Sud-Atlantique.

” « Les combustibles fossiles auront des conséquences éternelles → dérèglement climatique + pollutions locales associées à la combustion (NOx, particules, etc.). Le nucléaire aura des conséquences éternelles (au moins à l'échelle de la vie humaine) → déchets radioactifs pendant des millions d'années. Les nuisances de l'éolien s'arrêtent le jour où on démantèle. Tout est réversible. Cela permet d'expérimenter, de tâtonner, jusqu'à trouver la solution idéale. » (3-30)

« La production d'origine nucléaire, élément important du futur mix électrique, est soumise à des défis importants : technique EPR toujours pas en fonction, nombreux réacteurs en fin de vie, les 3 nouveaux projets ne seront pas opérationnels avant 2035 au mieux et font face à une opposition marquée de l'opinion publique dans les Débats Publics. De toute façon, le rapport de RTE a mis en évidence que le nucléaire seul n'est pas la réponse au besoin d'électrification croissant.

Il y a donc urgence à développer des alternatives ENR, et l'éolien en mer présente des avantages indéniables (technologie éprouvée, coûts modérés, bas impact carbone, sans risques, meilleurs rendements que le solaire ou éolien terrestre...) » (3-73)

Si des opposantes et opposants locaux sont très mobilisés, certaines collectivités expriment en revanche un avis favorable à l'accueil d'un parc éolien au large de leurs côtes. Les États d'Aurigny souhaitent quant à eux entreprendre avec la France une discussion sur le sujet.

” « Porteur d'un plan air-climat-énergie territorial en cours de finalisation, Lannion Trégor Communauté défend la création d'un parc éolien au large de nos côtes, qui apparaît être un impératif pour favoriser la transition énergétique du territoire et produire à proximité l'énergie électrique que les Bretons et les Bretonnes consomment. Cet objectif est identifié dans le projet de territoire « Cap 2040 » approuvé par les élus communautaires en juin 2021. Bien entendu, un tel projet devra concilier performance de production énergétique, préservation des activités de la filière pêche et aquaculture et prise en compte des enjeux environnementaux forts liés à un patrimoine naturel exceptionnel. » (3-97)

« Les États d'Aurigny aspirent à faire progresser les énergies renouvelables par le recours à l'énergie éolienne, ce qui pourrait nécessiter une liaison câblée avec la France. Alors que nous explorons la possibilité d'un parc éolien offshore à grande échelle dans les eaux d'Aurigny, il est essentiel que les développements futurs dans les eaux françaises soient compris, et nous serions heureux d'avoir l'opportunité d'en discuter, des opportunités de coordination stratégique ainsi que d'autres domaines d'intérêt mutuel. » (3-371)

Un participant estime quant à lui que la réduction de l'espace alloué à la pêche industrielle est bénéfique pour l'environnement. « L'effet-récif » est également mis en avant.

” « La pêche industrielle est inadmissible pour la santé des océans et de la planète. Au moins, si nous avons des éoliennes, il y aura un peu moins d'espace pour la destruction des océans. » (com. 3-138)

« Le développement des éoliennes en mer, en plus de répondre aux enjeux du dérèglement climatique, pourrait bien se révéler un atout intéressant dans la sanctuarisation d'espaces marins. Sans certitude sur l'impact total de la cascade trophique, l'effet récif des mats/fondations des éoliennes ainsi que l'interdiction de la pêche au sein des parcs semblerait tout de même avoir un impact positif sur les écosystèmes marins, extrêmement fragilisés par la pêche intensive. » (3-277)

L'argument économique et industriel est également invoqué.

” « La filière des énergies marines renouvelables en France représente plus de 7500 emplois direct rattachés à différents types d'organisme : organismes de formation et de recherche, développeurs/exploitants, fournisseurs et organismes territoriaux (collectivités, ports, etc.). L'éolien en mer étant la technologie marine renouvelable la plus mature, ses enjeux sont multiples : en plus de contribuer à une production d'énergie bas carbone sur notre territoire, cette filière permet la création d'emplois et d'un savoir-faire industriel sur nos façades. » (3-229)

L'association entre parcs éoliens et centrales photovoltaïques est également suggérée par un·e entrepreneur·e exerçant dans ce domaine (3-373).

De manière plus accessoire, un·e participant·e suggère d'associer les citoyennes et les citoyens à la dénomination des parcs, afin de faciliter leur appropriation.

” « Le débat public pourrait-il être l'occasion d'organiser un débat ou une discussion sur les noms qui seront donnés aux zones des futurs parcs éoliens en mer ? La dénomination de chaque parc par la localité la plus proche risque de trouver ses limites dans le cadre de la multiplication du nombre de parcs, et il me semblerait intéressant de laisser ce choix aux citoyens ou au collectif plutôt qu'à l'Etat ou aux porteurs de projets. Ce pourrait aussi être un outil d'appropriation par le plus grand nombre en réfléchissant à des propositions ou idées originales. » (Q1-134)

Un soutien parfois conditionné à la limitation des impacts

Des organisations de protection de l'environnement soutiennent quant à elles le développement des énergies renouvelables au nom de la neutralité carbone, mais assortissent ce soutien d'un certain nombre de conditions : **absence d'implantation dans des zones de protection forte**, établissement de **cartographies complètes et transparentes**, **prise en compte des impacts cumulés**, **application de la démarche ERC**, etc.

En ce sens, certaines associations demandent à l'État de retravailler les propositions soumises au débat, afin qu'elles prennent mieux en compte les enjeux environnementaux.



« Après consultation de son réseau de membres et d'experts (groupes « Mer et Littoral » et « Énergies Marines Renouvelables », et Commission « Aires Protégées »), le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) : SOUTIENT l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050 et l'objectif de 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité en France d'ici 2030. RAPPELLE que la planification de l'éolien en mer doit tenir compte des enjeux socio-économiques et environnementaux, et doit donc se faire de manière intégrée avec les objectifs de protection du milieu marin.» (3-162)

« Or, pour la façade Nord Atlantique Manche Ouest, ces zones défavorables, selon l'État, occupent une très grande part des zones maritimes. Ceci nous paraît incohérent avec les annonces définissant cette zone comme possédant le potentiel le plus important pour l'éolien offshore, et où l'État affiche les ambitions de développement les plus grandes. Le réseau FNE (France Nature Environnement) de la façade NAMO, qui soutient en même temps le développement raisonné de l'éolien offshore au titre de la transition énergétique, et la protection du milieu marin au titre de la transition écologique, ne trouve pas son compte dans ce cadrage initial réalisé par l'État, qu'elle considère pour cette façade comme beaucoup trop contraint par les usages et pas assez par la protection de l'environnement et insuffisamment justifié. » (3-214)

[voir aussi la contribution de la LPO – 3-393]

Ces positions sont rejointes par certaines participantes et participants, qui jugent l'éolien nécessaire malgré ses impacts ; ces derniers doivent néanmoins être minimisés autant que possible. Certain-es définissent ainsi des zones où l'implantation de parcs éoliens devrait, selon eux, être totalement exclue.



« On ne peut pas réussir la transition sans éolien, et notamment sans éolien en mer. Les technologies éoliennes en mer offrent un potentiel considérable pour répondre à nos besoins énergétiques. L'enjeu n'est donc pas pour ou contre (être contre nous met hors de trajectoire pour l'atteinte de la neutralité carbone), mais COMMENT. L'éolien en mer va avoir un impact, comme absolument toutes nos infrastructures. Il faut réussir à trouver une zone qui minimise l'impact autant que possible, mais en aucun cas ne compromette l'atteinte de la neutralité carbone. Je pense qu'il faut aussi toujours garder à l'esprit que le réchauffement climatique est une immense menace pour les espèces et pour la biodiversité. Il faut je pense aussi sortir de l'utopisme. Une zone sans enjeu ça n'existe pas. Il faut assumer que les installations auront un impact, et voir comment le réduire au minimum bien sûr, et comment choisir des zones de moindre enjeu. Il y a urgence à agir. » (3-226)

« La planification, sert justement d'abord à éviter, pour ne pas avoir besoin de réduire ou de compenser. Et cette approche de précaution que l'État applique sans problème au transport maritime, ou à la défense, il aurait dû aussi et d'abord l'appliquer aux zones de protection, à commencer évidemment par les « zones de protection forte », mais aussi à toutes les zones réglementaires où l'éolien pourrait constituer une menace pour la protection, comme par exemple les zones NATURA 2000 « Oiseaux », ou les zones NATURA 2000 destinées à la protection des habitats benthiques. » (3-285)

A noter que la notion de compensation des impacts est parfois contestée, considérée comme une manière fallacieuse de faire accepter les projets.

” *« Dans le triptyque ERC – Éviter, Réduire, Compenser – qui fait partie des démarches mises en œuvre lors des grands projets d'aménagement, les mesures de compensation apparaissent parfois comme la solution de facilité pour avancer à marche forcée et se donner bonne conscience vis-à-vis de l'environnement naturel et humain. Ce que l'on dénomme « retombées économiques positives » pour les territoires ne revient-il pas à acheter les acteurs locaux pour favoriser l'acceptation des projets ? » (3-312)*

Appels à éloigner davantage les parcs éoliens des côtes

Pour certains participants, éloigner des côtes les parcs éoliens atténuerait leurs impacts sur la pêche et le paysage.

” *« Un tel éloignement permet d'avoir une incidence plus faible sur la pêche cotière, l'incidence sur le paysage. Un parc plus étendu permet également de faciliter la petite pêche au milieu du parc. » (3-17)*

« La Seine Maritime possède déjà 2 belles centrales nucléaires qui produisent 12% des besoins en énergie électrique verte décarbonnée de la nation. Le parc éolien de Fécamp qui est à 22 km du rivage avait été présenté comme non visible du continent. L'enfumage est total de jour comme de nuit. Les mats et les pales perturbent la vue d'une pleine nature maritime, de plus perturbe aussi le passage des oiseaux migrateurs tout comme celui des orques et les baleines. La pêche est elle même fortement perturbé. Le coût de cette énergie non contrôlable en production et en distribution est prohibitif pour les finances publiques et in finé sur les impôts des citoyens. Le projet éolien en prolongement de l'actuel à l'est et à l'ouest de celui-ci ne peut être accepté que dans le cadre d'un éloignement réel du rivage, soit à plus de 45 km. » (3-241)

S'agissant de l'éloignement des parcs, l'académie de marine sciences et techniques milite pour une application de la taxe sur l'éolien marin (TEM) à tous les parcs situés dans la ZEE (Zone Economique Exclusive), et non uniquement à ceux présents dans les eaux nationales.

” « Nous pensons que cette TEM (Taxe sur l'Eolien Marin) devrait s'appliquer également pour les futurs champs plus éloignés, flottants ou fixes, situés dans la ZEE (Zone Economique Exclusive) (jusqu'à 200 miles des côtes). La taille grandissante des éoliennes fait qu'on les verra, même situées à plus de 12 miles.

Cette taxe doit servir à compenser les désagréments des riverains et pêcheurs impactés par ces éoliennes, par des subventions d'intérêt local. » (3-76)

Considérations sur la maintenance et le démantèlement des parcs

Des exigences en matière de démantèlement des parcs

Des participants souhaitent que la réglementation impose à chaque exploitant de parc éolien de provisionner le coût de leur démantèlement. A noter que l'État a apporté une réponse à ce sujet, rappelant entre autres les garanties financières exigées (Q1-31).

” « On impose aux exploitants nucléaires que les charges à long terme de démantèlement soient entièrement couvertes, dès la construction, par des « actifs dédiés » qui garantissent le financement futur de ces dépenses (loi TSN 2006-686 du 13/6/2006). Une obligation de cette nature devrait être faite aux exploitants de parcs éoliens. » (3-26)

Utilisation de navires de maintenance non polluants

” « Les multiples parcs éoliens planifiés en mer vont générer des besoins considérables en trajets maritimes qui seront effectués par des CTV's (Crew Transfer Vessel - navire de transfert d'équipage) et autres navires de maintenance, entre la côte et les sites éoliens, soit des milliers de milles nautiques parcourus chaque année. Si aucune réglementation n'est imposée, ces trajets risquent d'être effectués par des navires propulsés exclusivement par de l'énergie fossile, du carburant diesel principalement.

Pour éviter une nouvelle source d'émission de gaz à effet de serre, il serait nécessaire d'assortir tous les appels d'offres de l'obligation, au moins progressive, de recourir à des bateaux non émetteurs de gaz à effet de serre, propulsés par des sources d'énergies renouvelables. » (3-33)

L'État a sur ce sujet apporté des précisions relatives au trafic dû à la maintenance des parcs (Q1-68).

Des enjeux locaux évoqués

Outre les considérations générales sur l'éolien en mer, certain·es internautes évoquent des enjeux plus locaux, à l'image par exemple du raccordement du parc de Bretagne Sud pour lequel un tracé alternatif est proposé.

» *« Concernant le raccordement du parc éolien de Bretagne Sud (Entre Belle Ile et Groix) il est prévu de raccorder au réseau RTE par des câbles 220 kV en souterrain depuis la plage de Kerhillio (Erdeven) jusqu'à une sous station placée à Pluvigner Ce choix de tracé cristallise des oppositions, puisqu'il passe à toute proximité, voire en dessous (forages dirigés) des sites comme les alignements de Carnac (en cours de sollicitation de reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco).*

Pourquoi ne pas avoir emprunté la voie de la ligne ferroviaire Auray Quiberon (dite du Tire Bouchon), qui passe à toute proximité ? » (3-24)

Les réponses de l'État aux questions posées

A noter que l'État a, sur la plateforme, apporté des réponses à différentes questions relatives à l'éolien en mer :

- Détermination du bon état écologique de la mer (Q1-115)
- Prise en compte du changement de régime des vents (Q1-118, 1-121)
- Retour d'expérience des parcs Nord-Européens (Q1-141)
- Organisation du réseau européen de l'électricité (Q1-109)
- Hypothèse (démentie) d'un projet d'hydroliennes au large des îles Chausey (Q1-101)
- Recyclage des pales (Q1-91), devenir des socles après le démantèlement (Q1-254)
- Procédures de maintenance (Q1-90)
- Bilan énergétique des parcs, démantèlement, impacts sur l'immobilier (Q1-86)
- Pays de fabrication des éoliennes (Q1-354)
- Rentabilité des parcs éoliens en fonction de leur éloignement (Q1-239)
- Financement du démantèlement (Q1-213)
- Existence d'un consensus scientifique sur la protection des espèces et habitats (Q1-62)
- Impacts généraux sur la biodiversité (Q1-212)
- Etudes menées sur ces impacts (Q1-220)
- Méthode d'évaluation des impacts cumulés (Q1-270, Q1-271)
- Possibilités d'implantation dans un parc naturel marin (Q1-251) ou en zone Natura 2000 (Q1-253)
- Impact sur les fonds marins (Q1-14)
- Eoliennes flottantes (Q1-58)
- Comparaison entre les sources d'énergie du point de vue du coût de construction et du tarif de vente (Q1-52)
- Avenir des investissements éoliens en cas d'évolution de la politique énergétique (Q1-241)
- Mesures de sobriété énergétique décidées à l'échelon national (Q1-259)

- Porteurs de projets et procédures de sélection (Q1-53)
- Balisage des éoliennes (Q1-46)
- Mesures de protection contre le bruit sous-marin (I-35)
- Résistance aux tempêtes (Q1-10)
- Tourisme industriel, et son encadrement (Q1-17)
- Prise en compte des risques dans les zones de raccordement (I-315)
- Mise à jour des scénarios prévisionnels de RTE (Q1-374)

L'État a également été interpellé sur les alternatives au développement de l'éolien en mer : l'occasion de présenter de manière détaillée les **scénarios qui se présenteraient à la France en l'absence de nouveau projet éolien**. Ces scénarios lui paraissent difficilement viables.



« Ne réaliser aucun parc éolien en mer complémentaire, en conservant uniquement les 10 GW d'éolien en mer actuellement en développement reviendrait à un manque de production à hauteur de 138 TWh d'électricité par an, soit environ un cinquième du besoin de production d'électricité projeté en 2050 (Stratégie Nationale Bas-Carbone - SNBC).

Les seules sobriété et efficacité énergétiques ne suffiraient pas à compenser ce manque de production face à la demande croissante d'électricité et au regard des objectifs de réduction ambitieux déjà prévus par la SNBC (diminution de 40% de notre consommation en énergie finale visée en 2050). Remplacer cette production électrique par d'autres moyens de production (éolien terrestre, photovoltaïque, nucléaire) nécessite donc de rehausser très largement les objectifs déjà ambitieux de déploiement de ces technologies et constitue donc un pari incertain quant à l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques français. Par exemple, les marges de manœuvre sur le nucléaire sont quasi inexistantes avant 2040-2045. » (Réponse de l'État à la Q1-92)

L'État a également publié, à l'appui de ses réponses, son document de communication justifiant de la nécessité de développer l'éolien en mer (Q1-78). Interpellé sur la possibilité d'adjoindre à l'éolien d'autres sources d'énergie marine, l'État a rappelé qu'aucun projet industriel mature n'existe à ce jour, qu'il s'agisse de production d'hydrogène (Q1-84) ou d'hydroliennes (Q1-64). Ces technologies sont cependant jugées prometteuses mais à une échéance plus lointaine. De même, le développement de l'énergie marémotrice, jugé incertain et porteur d'impacts sur l'environnement, n'est pas à l'ordre du jour (Q1-20).

» « L'État n'a pas prévu d'objectif spécifique sur le développement des énergies marines renouvelables hors éolien dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2019-2028 au regard de leur degré de maturité. La PPE indique cependant que le gouvernement sera attentif aux avancées de la filière. C'est à ce titre que le président de la République a exprimé, en novembre 2023, son souhait d'étudier le lancement des appels d'offres commerciaux pour la filière hydrolienne. Le projet de stratégie française énergie-climat, en consultation du 22 novembre au 22 décembre 2023, évoque ainsi le fait que la prochaine révision de la PPE « pourra prévoir le lancement de premiers appels d'offres commerciaux hydroliens, sous réserve de l'évolution des coûts de la technologie. » (Réponse de l'État à la Q1-64)

En réponse à un-e internaute jugeant mensongères les capacités de production annoncées (du fait de l'intermittence du vent), l'État présente également quelques données chiffrées (Q1-45). Il répond également à des participantes et participants s'étonnant de l'affirmation de RTE selon laquelle l'éolien ne nécessitera pas de « back-up » au gaz.

» « RTE précise que le besoin de quelques gigawatts de flexibilités supplémentaires à l'horizon 2030, identifié dans le Bilan prévisionnel 2023, n'apparaît que dans des configurations cumulant plusieurs facteurs déterminants : une forte augmentation de la consommation d'électricité liée à une électrification importante dans tous les secteurs, une disponibilité nucléaire prudente (en-deçà des niveaux d'avant-crise) et des actions sobriété qui ne se diffusent pas de façon marquée dans le quotidien des Français. Le besoin peut ainsi être évité ou limité dans des configurations où ces facteurs ne se matérialiseraient pas en pratique, ou partiellement. » (Réponse de l'État à la Q1-443)

Par ailleurs, l'État a été amené à se positionner quant à l'intersection des zones propices à l'éolien en mer avec des zones Natura 2000, et plus globalement à l'implantation de parcs éoliens dans des zones sensibles.

» « La réalisation des projets d'aménagements ou d'activités situés dans ou à proximité de périmètres de sites Natura 2000 est autorisée, sous réserve d'évaluation de leurs incidences sur les objectifs de conservation des habitats et espèces protégés dans le cadre du ou des sites concernés. Pour rappel, les zones propices au déploiement de l'éolien en mer ne correspondent pas à des zones de projet mais visent à identifier des espaces propices au développement des projets sur la base de critères techniques. Les débats publics doivent ainsi permettre au public de s'exprimer sur les enjeux à prendre en considération pour préciser la localisation des futurs parcs, notamment les enjeux environnementaux. Ils doivent ainsi permettre au public d'avoir une information suffisante pour interroger, proposer, argumenter, prendre position sur la thématique du développement de l'éolien en mer sur la façade et pouvoir faire ses propres propositions de localisation potentielle des projets. » (Réponse de l'État à la Q1-30)

« Les parcs naturels marins (PNM) ou aires marines protégées (AMP) s'inscrivent dans une logique de conciliation des usages et non d'exclusion. Ils ont pour objectif l'amélioration de la connaissance du milieu marin, sa protection et le développement durable des autres activités. Il s'agit alors de préserver la biodiversité dans une logique de cohabitation avec les activités humaines. Ainsi, des parcs éoliens en mer peuvent être développés dans des sites Natura 2000 à condition que le parc n'ait pas un impact significatif sur les objectifs de conservation sur les espèces et habitats ayant conduit à la désignation du site Natura 2000. » (Réponse de l'État à la Q1-275)

Plus globalement, l'État a rappelé les critères de définition d'une zone propice à l'éolien en mer.

» « Ces zones sont propices techniquement mais ne préjugent pas des autres enjeux sensibles qui sont l'objet du présent débat. Les questions de la conciliation des usages au sein d'un espace maritime déjà très contraint par les nombreuses activités existantes (pêche, plaisance...), de l'impact paysager des futurs parcs et de leur interaction avec les écosystèmes marins et aériens, sont discutées lors des multiples événements organisés par la CNDP. » (Réponse de l'État à la Q1-268)

Parmi les appels à suspendre l'implantation des parcs éoliens, certains souhaitent que de tels projets ne soient pas entrepris avant de disposer de retours d'expérience des premiers parcs, Saint-Nazaire notamment.

» « Il est aussi important de rappeler que si le parc de Saint-Nazaire est en effet le premier parc français, mis en service en 2022, il est loin d'être le premier parc éolien en mer au monde. Il s'agit ici du parc de Vindeby mis en service au Danemark il y a 33 ans en 1991. A ce titre un nombre important de retours d'expérience existent et sont bien pris en compte dans le processus français. » (Réponse de l'État à la Q1-363)

Les pratiques de pêche en question

La « pêche industrielle » et ses pratiques dénoncées pour leur impact environnemental, le chalutage de fond notamment

De nombreuses participantes et participants réclament l'interdiction du chalutage de fond, qu'ils jugent dévastateur pour l'environnement marin. Certain-es soulignent que les restrictions actuelles sont insuffisamment respectées et appellent à une réglementation plus stricte.

” *« Le chalutage de fond est extrêmement destructeur. Imaginez un immense filet lesté de la taille d'un terrain de football ratissant les fonds marins et balayant tout sur son passage, y compris les dauphins, les phoques, les coraux rares et des milliers d'espèces marines. En théorie, le chalutage de fond est interdit dans la bande des 3 milles nautiques des côtes françaises. Cependant, tellement d'exceptions existent que la loi a été vidée de sa substance. » (3-37)*

« Les navires de chalutage industriel ont conduit la moitié de leurs activités dans les aires marines protégées françaises. Alors que la mer se dépeuple, et que des poissons comme la sardine deviennent rares, je souhaiterais une interdiction stricte du chalutage de fond dans ce qui devrait être des sanctuaires de la vie marine... » (3-12)

Plus généralement, des internautes dénoncent la «pêche industrielle», qu'ils opposent aux pratiques plus vertueuses des petits équipements. Cette dénonciation va de pair avec celle de la politique conduite par les autorités françaises, que ces participant·es accusent de subventionner abondamment malgré ses effets dévastateurs sur l'environnement. Le poids des lobbys de la pêche industrielle est ainsi dénoncé. A noter que la citation suivante est extraite de la contribution de l'association *Bloom*, qui a été suivie d'un certain nombre de messages de soutien (en répétant pour la plupart les propos de l'association). Il est à noter que l'argument écologique n'est pas le seul invoqué : la pêche industrielle est ainsi jugée non viable sans subventions et inefficace à créer de l'emploi (du fait de la destruction de la pêche artisanale qu'elle induit).

” *« Les chalutiers et senneurs de fond industriels français sont responsables de 84% de la surexploitation des stocks de poissons, de 50% des captures de juvéniles et de 90% de l'abrasion des fonds marins de la flotte de pêche française. Pourtant, le soutien à cette flotte de pêche industrielle se poursuit à coup de subventions publiques massives, faisant perdurer un modèle économique destructeur. En 2021, ce sont 63% des subventions publiques qui ont été allouées aux exonérations sur les carburants, et qui sont ainsi parties en fumée en bénéficiant principalement aux pêches industrielles, sans engager la moindre réforme structurelle. Le bilan de cette politique publique est atterrant : les chalutiers et senneurs de fond industriels ont reçu deux fois plus de subventions publiques par kilo débarqué que les autres types de pêche, et ce alors qu'ils sont trois à quatre fois moins rentables par rapport au capital investi et qu'ils créent deux à trois fois moins d'emplois. » (3-98)*

« J'appelle le gouvernement à établir une planification maritime à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux actuels et à prendre des mesures ambitieuses pour engager la transition écologique et sociale de la pêche française, afin de sortir d'un modèle productiviste où la pêche industrielle, financée par l'argent public, alimente les entreprises de la grande distribution en poisson à bas coût au détriment des écosystèmes marins, du climat et de la justice sociale. » (3-108)

En réponse à l'une de ces prises de position, l'État a présenté quelques données relatives aux flottes de pêche françaises, appelant à nuancer une opposition qu'il juge caricaturale.

” *« Si la 'pêche industrielle' et la 'pêche artisanale' renvoient à des perceptions bien distinctes, la réalité des pêcheries françaises ne peut se résumer de manière aussi caricaturale. En effet, ces termes ne peuvent permettre d'appréhender correctement la grande diversité des pêcheries françaises, qui couvre un très large spectre allant du caseyeur de 6 mètres au chalutier de fond de 80 mètres.*

La frontière théorique entre « industrielle » et « artisanale » est donc peu opérationnelle, tant les caractéristiques qui peuvent être prises en compte sont nombreuses : la taille du navire, le temps moyen d'une sortie en mer (« petite pêche » ou « grande pêche »), la distance des zones de pêche par rapport à la côte (« pêche côtière », « pêche au large » ou « pêche mixte »), le type de propriété du navire (le patron est propriétaire du navire ou salarié d'un armement), sa puissance motrice, l'engin de pêche utilisé, le type de consommation visée (frais ou congelé, consommation de proximité, distribution à l'échelle nationale, export), etc.» (Q1-28)

Une autre question a porté sur la modification des quotas de pêche en fonction du changement climatique. (Q1-330)

Certain-es internautes, plus rares, souhaitent la fin de la pêche dans son ensemble.

” *« La pêche moderne n'est viable que basée sur des subventions publiques, donc non viable. Les protéines apportées par les produits de la pêche peuvent être largement substituées par les produits de l'aquaculture (à améliorer de manière conséquente) et d'origine végétale, c'est-à-dire par le biais de la photosynthèse, bien plus durable que l'extraction - même "contrôlée" - des ressources halieutiques. Il est temps de se dire que notre palais ne doit plus être la seule motivation à consommer des produits issus de la pêche. Laissons les mers et océans du globe hors d'atteinte des filets de pêche et travaillons sur l'utilisation raisonnée de ces superficies pour développer la culture d'espèces durables, la production énergétique et le transport de marchandises. » (3-105)*

Inquiétudes sur la ressource halieutique

En écho à de nombreuses inquiétudes exprimées sur le sujet, un chasseur sous-marin, sur la base de son expérience, s'alarme d'un effondrement des populations de poissons. Dans une contribution détaillée, il insiste sur l'urgence d'une situation dont la gravité lui semble insuffisamment prise en compte à ce jour. Il pointe du doigt l'inertie de l'administration et le refus des pêcheur·ses professionnel·les de modifier leurs pratiques. Enfin, cette contribution décrit plusieurs mesures à prendre afin de protéger la ressource.

” « On peut encore espérer modestement que l’administration appréhendera la situation de la ressource halieutique aujourd’hui et convaincra nos gouvernants de l’urgence à agir au moyen de mesures appropriées même si elles s’avèrent impopulaires et difficiles à imposer à une profession habituée à un laxisme regrettable et à un droit non contestable d’exploiter une ressource précieuse et qui devrait dépasser sa courte vue pour entrevoir son avenir sereinement ! L’important n’est pas de pêcher aujourd’hui mais de pêcher encore demain ! » (3-44)

A noter que le pôle halieutique de l’Institut Agro a soumis au débat une étude relative aux scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises.

” « Ce premier diagnostic systémique met en évidence des contrastes forts entre flottilles. Il établit une base de données précieuse pour un pilotage stratégique du secteur, et pour la construction de scénarios de transition vers une pêche rentable, productive, riche en emplois, décarbonée et à faible impact sur les écosystèmes marins. » (3-77)

Diverses questions ont porté sur l’état des ressources, en lien soit avec la pêche (Q1-378), soit avec le changement climatique (Q1-393).

Des mesures d’interdiction critiquées

Si la plupart des appels à la protection de la pêche traditionnelle ont été exprimés en lien avec la question des parcs éoliens, d’autres sujets d’inquiétude émergent, liés notamment aux mesures d’interdiction édictées par des pays voisins. Un parlementaire s’alarme ainsi d’une décision récente du gouvernement britannique :

” « Le 8 février 2024, le Royaume-Uni a notifié à la Commission européenne son intention d’interdire la pratique de la pêche dans 13 aires marines protégées, dont 5 en Mer Celtique et 7 en Manche et Mer du Nord. Cette interdiction, qui doit s’appliquer à tous les navires de pêche (anglais et européens notamment) pratiquant les arts traînants de fond, doit entrer en vigueur à compter du 22 mars 2024.

Au regard de cette situation et du caractère imminent des restrictions prévues, le Gouvernement français doit se saisir sans délai de ce sujet d’envergure européenne et s’engager à défendre sans réserve les intérêts de nos pêcheurs. De même, les autres Etats membres dont les flottilles de pêche sont concernées par ces mesures doivent s’opposer vigoureusement et rapidement à leur mise en œuvre, sous l’impulsion et la coordination des autorités belges, qui président actuellement le Conseil Européen.

Enfin, la Commission européenne doit réagir vigoureusement et sans délai aux mesures unilatérales prises par le Royaume-Uni, et opposer la plus grande fermeté de l’Union européenne à la mise en œuvre de ces restrictions discriminatoires décidées par le Royaume-Uni. » (3-190)

Un autre internaute s'étonne de l'interdiction de la pêche pendant 4 semaines dans le Golfe de Gascogne, à laquelle ne sont pas assujettis les marins espagnol-es. Il s'enquiert des moyens mis en œuvre pour allier cette rupture d'égalité.

” *« Quid de l'égalité entre les pêcheurs français, et les autres, dont les Espagnols ? Quelles indemnités ? Quels marins en chômage ? Y ont-ils droit ? Les fileyeurs des flottes en Aquitaine sont sommés de rester à quai du 22 janvier au 20 février 2024. Les professionnels pointent les paradoxes de cette mesure, destinée à éviter les captures de dauphins. » (3-43)*

Prendre en compte la parole et les savoirs des pêcheurs

Plusieurs internautes soulignent les efforts déjà entrepris par les pêcheur-ses en matière de respect de la biodiversité et de préservation de la ressource. Ils jugent que la parole de ces professionnel-les est insuffisamment prise en compte, qu'il s'agisse d'intégrer leurs savoir d'usage dans les analyses scientifiques, ou de les intégrer aux processus décisionnels. Une association dresse ainsi le concept de « merritoire », dont les pêcheur-ses se trouveraient dépossédé-es par des acteurs extérieurs.

” *« Des efforts considérables ont été menés, avec les pêcheurs européens, dans le cadre de politiques communes des pêches, de l'Union Européenne, depuis plus de 20 ans, pour parvenir pour un grand nombre de stocks de poisson et d'espèces au rendement maximum durable. Ces efforts ne sont pas justement reconnus.*

Les pêcheurs sont expulsés par la généralisation des Réserves et des AMP (aires marines protégées ?) et par la généralisation des champs éoliens. Beaucoup de pêcheurs reconnaissent la nécessité de développer les énergies renouvelables. Ils exigent par contre d'être associés aux processus décisionnels sur l'implantation des champs éoliens et sur les règles du maintien d'activité de pêche, au sein de ces champs. Il faut prendre au sérieux les compétences des pêcheurs et leur connaissance de la mer. Il nous faut des parlements de la mer, pour associer les pêcheurs aux choix (éoliennes, AMP, etc) et planifier les transitions indispensables. » (3-261)

Régulation de la pêche de loisir : des positions diverses

Pour des raisons de préservation des espèces et de bien-être animal, une association souhaite que la pêche au vif soit règlementée plus strictement.

” *« Réglementer la pêche au vif serait une solution facile à contrôler (ce qui réduirait les risques de braconnage) qui contribuerait à préserver les populations d'un grand nombre d'espèces. Cette proposition permet de réduire le taux de prélèvement de la pêche récréative (ce qui limite les problématiques des faibles taux de survie des prises relâchées en « no-kill » et préserve les stocks d'espèces à fortes valeurs commerciales pour les pêcheurs professionnels). » (3-318)*

A l'inverse, des défenseurs et défenseuses de la pêche de loisir jugent les réglementations irrationnelles et appellent à préserver cette pratique.

”

« La pêche de loisir en mer représenterait un poids économique de plusieurs milliards d'euros par an (équipement, bateau, ports, hébergements...) et il semble que les décideurs s'en moquent et sont prêts à la sacrifier pour des raisons incompréhensibles. Les pêcheurs de loisir en mer sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, de grands défenseurs de la ressource halieutique et de la qualité des écosystèmes marins. Les prélèvements de la pêche de loisir sont de toute évidence très faibles, même si nous nous pouvons avoir affaire à quelques rares pêcheurs irresponsables (intolérable). » (3-342)

« Encore une fois, la pêche de loisir risque d'être sacrifiée sur l'autel dogmatique de la biodiversité. Que l'on protège, oui ; que l'on interdise tout, non ! » (3-358)

« Nous autres pratiquants de la mer, restons toujours au contraire les premiers intéressés à conserver un milieu favorable à l'exercice de notre passion, souvent pratiquée – faut-il le rappeler – en famille, puissant vecteur de transmission forte de respect de la nature entre générations, de valeurs, de connaissance de la biodiversité, de bonnes pratiques. » (3-364)

Un·e participant·e évoque le rapport parlementaire dans lequel le sénateur Médevielle préconise la déclaration obligatoire de leurs prises par les pêcheurs de loisir. Il s'interroge notamment, ainsi que des participant·es commentant son avis, sur les modalités d'une telle mesure.

”

« Le but de la pêche déclarative est aussi de connaître le nombre de pêcheurs de loisirs, comme cela se fait en eaux intérieures – les fédérations de pêche de loisir et plaisance en mer regroupées en une confédération "mer et liberté" demandent la gratuité de l'inscription pour tous, y compris les enfants. » (3-35)

L'État a quant à lui apporté des informations quant à l'impact de la pêche de loisir sur les écosystèmes (1-379).

« Comment l'historiographie qualifie-t-elle, depuis la fin du XXe siècle, le processus qui conduisit plusieurs grandes puissances européennes, à partir de la Renaissance et jusqu'au début du XXIe siècle, à s'approprier par la contrainte (et souvent par la violence) des territoires où vivaient jusqu'alors des populations autochtones, à s'accaparer leurs richesses et à marginaliser ces populations ? Ce processus est sans hésitation nommé « colonialisme », dont nous peinons à trouver des aspects positifs (n'en déplaise au parlement français). C'est exactement ce terme qui convient pour définir ce que ressentent les populations qui vivent de la mer dans nos société moderne. Les marins pêcheurs français et européens ont fait ces dernières décennies d'intenses efforts pour sortir du cercle vicieux de la surexploitation des ressources halieutiques. La réduction de moitié de l'effort de pêche, ces 20 dernières années, les progrès de la sélectivité des engins de pêche portés par la politique commune des pêche (PCP) ont permis d'atteindre, en Europe le rendement maximum durable (RMD) pour une majorité des stocks de poissons. Des efforts sont encore nécessaires. Les pêcheurs en sont conscients et y sont prêts. En dépit de ces efforts, ils se sentent à présent exclus de leurs « merritoires », par la multiplication des mises en réserve de nombreux espaces en zones côtières, dédiés à des projets d'éoliennes en mer, d'activités extractives ou d'aires marines protégée. Ils sont de fait exclus de la planification et de la gouvernance de ces projets. » (3-303)

Signe de cette volonté d'être écouté·es dans le débat public, l'Union française des pêcheurs artisans publie une contribution très détaillée pour nourrir sa position relative aux parcs éoliens. Victimes d'une « double peine » (changement de paradigme + réduction des espaces), les pêcheur·ses en appellent aux pouvoirs publics.



« Dans le cas de la pêche artisanale, cette contribution citoyenne à une politique d'incitation à un changement de paradigme via le paiement de taxe sur le gasoil est aggravée par une contribution additionnelle encore plus significative : celle de sacrifier une partie de son espace maritime d'activité au profit du développement « d'énergies vertes » telle l'énergie éolienne, objet du présent plaidoyer. 18 UNION FRANCAISE DE LA PECHE ARTISANALE Politique de la double peine pour la pêche artisanale, car, en sus de vouloir imposer des taxes sur les carburants, il est demandé aux pêcheurs de réduire drastiquement leurs zones de pêche, les périodes de pêche et les quotas attribués pour laisser place libre :

- A des champs d'éoliennes en mer
- A des Aires Maritimes Protégées
- A des extractions de granulat
- A des navires de pêche industrielle
- A la préservation d'espèces marines soi-disant menacées
- A une redistribution peu transparente des TAC (Taux Autorisés de Captures) entre la pêche artisanale et la pêche industrielle... » (3-301)

« Sans s'opposer systématiquement à la nécessité citoyenne de transformer notre paradigme sur la nécessité de diminuer l'impact carbone de la pêche artisanale, nous estimons indispensable, en tant que premiers utilisateurs du Domaine Public Maritime, devoir être consultés et intégrés à une réflexion globale devant prendre en considération l'ensemble des variables socio-économiques de cette problématique et que notre activité séculaire, indispensable à la souveraineté alimentaire de notre pays ne soit pas sacrifié sur l'autel de la profitabilité de certains consortiums financiers surfant sur la vague de la décarbonation irréfléchie.

Quelle priorité doit donc être donnée, sachant qu'à priori aucune solution consensuelle permettant d'envisager une occupation commune de ces espaces maritimes n'est possible ?

- Prioriser une activité ancestrale, ouverte à un respect de l'environnement et permettant de contribuer à la souveraineté alimentaire du pays via l'intégration verticale d'une multiplicité d'acteurs œuvrant pour l'équilibre budgétaire de nos régions ?

- Ou privilégier des Consortiums financiers internationaux (majoritairement non français) surfant sur un choix politique et spéculatif de transition énergétique et bénéficiant de dérogations les autorisant à détruire des espaces naturels sous prétexte de produire une « énergie verte » ?)» (3-301)

Des propositions relatives aux aires marines protégées

Mieux connaître pour mieux protéger

Plusieurs participantes et participants s'expriment sur les aires marines protégées, appelant pour certain·es à étendre leur surface et le niveau de protection qu'elles offrent. L'un·e d'eux appelle ainsi à une protection bien plus stricte qu'à l'heure actuelle, excluant formellement toute activité anthropique de ces zones dont la pêche industrielle.

» *« Il est donc urgent de créer un réseau cohérent et efficace d'aires marines protégées en Europe pour stabiliser le climat et assurer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes européens. NOS DEMANDES :*

- Protéger 30% des eaux européennes, dont un tiers sous « protection stricte » d'ici 2030
- Protéger 50% des eaux européennes, dont la moitié sous « protection stricte » d'ici 2050
- Contraindre les États membres à s'aligner sur la définition européenne de la « protection stricte », c'est-à-dire « des aires intégralement et légalement protégées pour conserver et/ou restaurer l'intégrité des espaces riches en biodiversité ainsi que leur structure écologique afin qu'ils maintiennent tous les processus écologiques en leur sein. Les processus naturels ne doivent pas être perturbés par des pressions anthropiques ou toute menace pour la structure globale et le fonctionnement de l'écosystème, même si ces pressions ont lieu à l'extérieur du périmètre de l'AMP (Aire Marine Protégée) »
- Interdire les infrastructures et activités industrielles dans les aires marines protégées, y compris la pêche industrielle telle que définie par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) (...) » (3-99)

Des représentant·es associatif·ves déplorent en effet que le système actuel des AMP (Aires Marines Protégées) n'offre pas de protection concrète, et appellent à ce que les futures ZPF (Zones de Protection Forte) fassent preuve d'ambition en la matière.

» *« Nos fédérations alertent sur l'absolue nécessité que ces ZPF ne soient pas, à l'image des AMP actuelles, vidées de leur substance et/ou désignées pour « faire du chiffre » sans tenir compte des besoins écologiques. » (3-120)*

Plusieurs internautes insistent sur l'enjeu de la connaissance de ces milieux, insuffisamment pris en compte à ce jour. Or sans accroissement des connaissances, la protection pourra difficilement être améliorée. Certaines associations estiment également que cet effort de connaissance doit s'étendre à la sensibilisation du public.

” «L'état actuel des activités de référence et de suivi dans ces AMP révèle une préoccupation majeure : la rareté des données disponibles compromet notre capacité à comprendre et à gérer efficacement ces écosystèmes vitaux. Tout d'abord, il est essentiel de reconnaître que de nombreuses aires marines protégées ne sont que des désignations sur le papier, sans réelle mise en œuvre sur le terrain et avec une protection bien trop faible et disparate pour être réellement efficaces, ce qui nuit à leur acceptation par le public. Cette situation compromet non seulement la protection des écosystèmes marins, mais elle entraîne également une lacune majeure dans la collecte de données de référence et de suivi. En effet, si les AMP ne sont pas effectivement gérées et surveillées, il devient impossible de recueillir des données précieuses pour évaluer leur efficacité et leur état de santé. » (3-345)

« Le débat a largement démontré combien il est important que la connaissance du milieu marin soit mieux partagée, décloisonnée, enrichie par les sciences sociales, économiques, mobilisée pour la protection efficace et efficiente. Pour la protection, les bénéfices des aires marines protégées ont souvent été rappelés au cours des débats, y compris avec des exemples très concrets. Or, cette compréhension est essentielle pour convaincre d'adhérer aux stratégies de protection impliquant tous les acteurs. Le renforcement de la mobilisation des experts, de la vulgarisation des résultats scientifiques, la communication pédagogique sont plus que nécessaires. Le développement des aires marines éducatives est donc à promouvoir pour les futurs DSF. » (3-390)

« Les changements climatiques, les évolutions de la biodiversité, les nombreux usages littoraux, la pollution, l'urbanisation du littoral nécessitent de fortes évolutions de notre société. La stratégie de façade maritime planifie des actions avec des objectifs ambitieux. Toutefois, il nous semble fondamental de renforcer l'action commune en territoire et les actions d'éducation, de sensibilisation et de formation de tous les publics aux enjeux de préservation du milieu marin. Elle passe par des campagnes éducatives à destination des enfants, des adultes, des familles, des professionnels. Protéger la mer est un acte de tous les jours et en tout lieu. Cela s'apprend. Nous souhaitons que la stratégie de façade maritime intègre ces éléments comme une priorité. » (3-395)

Dans le système questions-réponses, l'État a été invité rappeler la manière dont il tiendrait compte des propositions émises par les participant-es au débat en matière de zones de protection forte (Q1-57 et 1-70). Il a également été interpellé sur les dispositifs de contrôle existants (Q1-262), et les mesures existantes de restauration des écosystèmes (Q1-263, Q1-265, Q1-266).

Des propositions localisées

Un-e participant-e, s'alarmant de l'effondrement de la biodiversité marine, présente de manière détaillée (périmètre, objectifs, modalités de gestion) sa proposition de parc marin dans l'estuaire de la Gironde.

” *« La Zone qui correspond à l'entrée de l'estuaire de la Gironde jusqu'à Montalivet était un joyau de richesse et de biodiversité.*

Les activités de pêche, mal gérées depuis une vingtaine d'années ont conduit à un effondrement des ressources halieutiques conduisant à des bouleversements attendus dans les prochaines années. Il faut donc intervenir en mettant en œuvre des pratiques raisonnables suivies et contrôlées dans un projet sérieux si l'on veut essayer de rétablir un milieu en grand danger.

Le présent projet exposé ci-joint est l'une des composantes des actions à conduire et à faire accepter par tous les acteurs concernés par une activité maritime économique, de loisir, de protection ou d'étude de la mer.» (3-70)

Un·e autre participant·e souhaite qu'une ZPF (zone de protection forte) soit instituée autour de Chausey (3-343). Une association locale se montre quant à elle beaucoup plus réservée sur le sujet.

” *« Après plusieurs réunions de notre bureau, nous arrivons à la conclusion suivante : nous ne pouvons pas nous positionner, parce que nous ne savons pas et ne comprenons pas quelle serait l'étendue de cette ZPF « Chausey », quelles seraient les raisons (fragilité de l'écosystème ?) qui rendraient nécessaire cette protection renforcée, et quelles seraient ses implications (...) En conclusion : le thème de ce débat public est flou. En l'attente d'éclaircissements, nous ADVL, proposons un report du projet de ZPF Chausey/ Baie du Mont Saint Michel. » (3-348)*

Des appels à lutter contre les pollutions diverses

La pollution au plastique dénoncée

Un·e participant·e dénonce plus particulièrement la pollution aux microplastiques qui résulte des aménagements littoraux destinés à contenir la montée des eaux.

” *« Pendant combien de temps encore avant de comprendre ? Allez-vous admettre qu'il faut reculer devant la Mer ? Allez-vous continuer à plastifier discrètement le littoral sous les amoncellements de rochers, sous les digues ou autres procédés techniques bien moches avec ces centaines de tonnes de géosynthétiques ? Ignorez-vous volontairement la pollution aux fibres et aux microplastiques générée ? » (3-16)*

Un·e autre regrette que la pollution aux plastiques soit trop souvent perçue comme une nuisance d'origine terrestre, ce qui dispense les acteurs et actrices de la mer d'examiner leurs propres responsabilités.

” *« (...) - caoutchouc permettant l'accrochage des sacs d'huitres/moules se retrouvant sur l'ensemble de l'estran de la baie des veys à barfleur, en quantité importante.*

- les morceaux de filets de pêche et autres équipements à base de polystyrene qu'on retrouve sur toutes les plages

Les acteurs de la mer évitent ce débat en considérant que l'impact des terriens sur les eaux est bien plus important. Ca ne me paraît pas un argument justifiant l'inaction. Il serait souhaitable que ces acteurs s'engagent eux mêmes sur des voies d'amélioration sans attendre que l'état les y contraignent. » (3-71)

A noter que l'État a apporté une réponse relative aux mesures « éviter-réduire-compenser » s'imposant aux diverses activités maritimes (Q1-29).

Il s'est également prononcé sur l'efficacité des filets de protection contre les pollutions plastiques (1-26)4.

Mesurer les pollutions chimiques

Un·e participant·e déplore le manque de connaissance des pollutions dans l'estuaire de la Seine.

” *« Je trouve inadmissible que les seuls polluants mesurés pour mesurer la qualité de l'eau de l'estuaire de la Seine pour les baigneurs ne soient les taux de salmonelle et E.coli...*

Aucun polluant chimique, hydrocarbure ou autre ne le sont. Il serait intéressant d'arrêter de marcher sur la tête... » (3-25)

Un-e autre regrette que le sujet des déchets militaires ne soit pas abordé, alors qu'il pose de graves problèmes à la fois en termes de pollution marine et de sécurité des zones de pêche.

” *« Les ONG estiment qu'il y a environ 40 000 tonnes d'armes et de déchets chimiques de la Première et de la Seconde Guerre mondiale immergés en mer du Nord. Il est en outre essentiel de prendre en considération la gravité de cette situation et d'évaluer si la question des déchets en mer du Nord fait partie des priorités ministérielles ; car la menace que cela représente pour l'environnement et les zones de pêche, est problématique. » (3-124)*

Un-e participant réclame quant à lui une sensibilisation aux crèmes solaires nuisibles pour l'environnement, voire leur interdiction (3-134). Un-e autre reçoit une réponse de l'État sur les pollutions médicamenteuses (1-280).

Limiter les nuisances dues aux embarcations de plaisance

Un-e participant-e souligne les nuisances induites par les bateaux de plaisance, et souhaite que la réglementation limite leur puissance et leur vitesse. Dans les commentaires, plusieurs participant-es insistent sur les différentes nuisances liées à la navigation de plaisance (bruit, sécurité, mobilisation de places à quai, voire revente illégale de pêches). Certain-es soulignent néanmoins que les bateaux nécessitent une certaine puissance minimale pour naviguer en sécurité.

Des préoccupations similaires sont exprimées au sujet des jet-skis.

” *« En cette période de restriction énergétique, je trouve scandaleux de consommer plus de carburant que nécessaire quand on navigue pour son plaisir. En ce sens, je voudrais que le législateur fasse une loi qui interdit aux navires non professionnels la navigation à plus de 15 noeuds. Outre la nuisance générée par le bruit des moteurs, les vagues et remous des navires rapides sont désagréables pour tous les usagers de la mer. » (3-21)*

« L'activité de jet ski s'est fortement développée depuis une 20aine d'années. Aucune étude d'impact à ma connaissance, ni enquête publique, pour cette activité impactante privée, au bénéfice des plus riches, mais nuisible pour le plus grand nombre et bien sur la biodiversité (bruit, rejet de fioul, risque lié à la vitesse). Il faudrait réguler et interdire sa pratique à certaines périodes, et exiger le passage à l'électrique. » (3-134)

A noter que l'État a apporté des données relatives au bilan carbone des ports de plaisance (Q1-38).

L'urbanisation des littoraux en question

Pour plusieurs participant·es, les pollutions d'origine terrestre sont directement liées à une urbanisation qu'ils·elles jugent excessive. Ils appellent les maires des communes concernées à limiter leur population, ou à développer les transports doux.

” *« C'est valable pour toutes les régions côtières. Les stations d'épuration sont à minima obsolètes et condamnées par l'Europe. La pollution est dramatique et évidente ce que l'on nous propose ce sont des études ou des cloques. Il faut bloquer l'évolution de la population touristique ou résidente. Tous les faux prétextes sont pour bâtir. Cessons de bâtir tant que la pollution provoquée par les hommes n'est pas sous contrôle. Les plages sont polluées algues vertes. Plastique chimique. On va à la catastrophe. Les élus sont les seuls responsables à eux d'agir comme le maire de Mios en Gironde. Qui a décidé de limiter la population. » (3-280)*

« Concernant les orientations et objectifs de la planification maritime, nous pensons indispensable d'inscrire un volet mobilité durable et desserte littorale bas carbone, permettant de valoriser le littoral et le rendre accessible au plus grand nombre, tant pour le tourisme que la mobilité au quotidien, avec la moindre empreinte environnementale. Le vélo représente à nos yeux un atout tant pour la décarbonation des modes de transport et la sobriété énergétique que pour l'attractivité touristique. » (3-378)

L'État a également été amené à faire le point sur la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) et ses perspectives d'évolution (Q1-237), ainsi que sur les mesures de régulation du tourisme (Q1-386).

Le risque lié aux espèces invasives

Un·e participant·e évoque le risque d'introduction d'espèces invasives transportées sur les coques des bateaux (« biofouling »).

” *« L'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans de nouveaux milieux par le biais des navires représente une grande menace pour les océans et la biodiversité. Les eaux de ballast ou la coque des navires transportent des espèces qui peuvent survivre au voyage et se reproduire dans le milieu hôte. Elles deviennent alors envahissantes en se développant plus vite que les espèces indigènes. Avec l'accroissement du volume du trafic, la question des espèces envahissantes ainsi transportées amène un problème en croissance et prend déjà des proportions inquiétantes dans de nombreuses régions du globe. » (3-67)*

L'érosion côtière et la submersion marine en question

Certain-es participant-es s'interrogent sur les moyens dont disposent les communes pour faire face au recul du trait de côte.

” *« Que peuvent faire des communes inscrites sur la liste des communes vulnérables, pour préserver leur zone dunaire en érosion, alors que leur propre communauté de communes ne prend pas la compétence gémapienne défense contre la mer ?. Comment peuvent elles financer elles mêmes les travaux de protection alors qu'elles n'ont pas les capacités financières pour le faire ? » (3-52)*

« De nombreuses villes côtières ne s'assurent plus car les assurances ont trop augmenté leur tarifs. Pour le moment il y a un déni de la population en front de mer (et oui, cela dévalue énormément leur bien). Quand on sait que les tempêtes vont doubler, qui aide les villes à s'adapter ? Pourquoi autorisent elles encore des constructions sur les zones inondables ? Certains parlent de 3m50 à la fin du siècle. Il y a sûrement besoin de beaucoup plus d'informations à ce sujet, non ? » (3-216)

Dans une contribution détaillée, un-e participant-e revient également sur le rôle des infrastructures portuaires dans l'érosion du trait de côte. Regrettant que ce sujet soit peu abordé, il rappelle l'importance en la matière d'une démarche éviter-réduire-compenser.

” *« Les directives du Ministère de la Transition écologique sont précises « éviter, réduire, compenser » pour concilier protection de la biodiversité, développement économique et aménagement du territoire. S'interroger sur sa mise en œuvre est essentiel étant donné le dérèglement climatique qui aggravera encore la situation. Eviter aujourd'hui tout projet de construction ou d'extension portuaire sur le littoral méditerranéen tout en favorisant leur réhabilitation est devenu primordial pour limiter le recul du trait de côte sur les plages sableuses, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui étant donné les projets en cours. » (3-116/PJ)*

L'État a apporté sur ce sujet des réponses à quelques questions :

- stratégie de gestion intégrée du trait de côte (Q1-60)
- coût des travaux de lutte contre l'érosion (lien vers l'étude CERERMA 2018, Q1-79)
- financement des dommages dus à la submersion (Q1-256)
- constructions sur pilotis (Q1-97)
- risques de submersion et plan de prévention à Ouistreham (1-48)
- mesures d'accompagnement à un urbanisme de transition dans un contexte de montée des eaux (Q1-40)
- risque industriel lié à la submersion (Q1-16)

- renaturation des littoraux pour lutter contre leur érosion (Q1-224)
- pertinence moindre des barrages comme solution face à la montée des eaux (Q1-226)

L'État a également été amené à répondre à un internaute dénonçant les dégâts dus au ré-ensablement des plages d'Arcachon.

” *« Comment peut-on aujourd'hui encore déplacer des milliers de tonnes de sable sans porter atteinte à la biodiversité maritime ? Exemple : Arcachon ré ensablement des plages touristiques sur le Pyla et Arcachon en prélevant le sable dans le bassin avec destruction du biotope sous-marin, ainsi que la mise en suspension d'éléments perturbateurs de la photosynthèse qui a détruit une bonne partie de nos zostères , l'envasement du littoral nord du bassin d'Arcachon et la destruction de milliers d'espèces suite à ses actions. » (Q1-34)*

L'État a également apporté une réponse d'ordre général sur l'extraction des granulats marins (Q1-18).

Enfin, une question a porté sur les retours d'expérience des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC), auxquels l'État n'est pas encore en mesure de procéder à ce stade.

” *« La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, en cours de révision, viendra préciser le cadre d'élaboration et le contenu socle des stratégies locales, afin d'harmoniser cet outil et d'accompagner son développement. » (Réponse de l'État à la Q1-234)*

Des questions relatives à divers aspects du trafic maritime

Sobriété des embarcations et carburants alternatifs

Plusieurs internautes s'enquière des réglementations et perspectives existantes en matière de sobriété des bateaux. L'État a pu ainsi apporter une réponse détaillée sur les obligations auxquelles sont soumises les bateaux de plaisance (inexistantes) et les navires de transport (plus importantes - Q105). Il a également rappelé sa stratégie en matière de décarbonation du transport maritime (Q1-77).

Une autre question porte sur les carburants alternatifs.

Une personne souhaite quant à elle le développement du transport par voiliers (3-198) :



« Quelle est la disponibilité réelle des carburants dits alternatifs ? Le monde maritime en général, et le secteur de la croisière en particulier, prétend que le développement du trafic maritime serait soutenable à long terme car des technologies décarbonées seraient à portée de main à plus ou moins brève échéance pour remplacer le fioul lourd à ce jour massivement utilisé. Pour objectiver cette question et poser les bons termes du débat, il me semble indispensable qu'une revue de littérature sérieuse puisse objectiver [plusieurs] éléments suivants (...)

C'est sur la base de ces éléments prospectifs que peut être déterminée la soutenabilité ou non du trafic maritime et le caractère souhaitable ou non de son développement infini. » (Q1-129)

Impact des croisières

Un.e internaute regrette le manque d'information fiable sur les retombées et impacts des croisières sur les territoires.



« L'activité de la croisière continue de se développer malgré les dommages sanitaires et environnementaux que cause cette activité maritime, la plus substituable d'entre toutes (à distinguer du trafic de passagers et du fret). Principal argument évoqué : les retombées économiques supposées mirobolantes que génèrerait cette activité sur les territoires accueillant ces navires. Or, aucune donnée objective n'a jamais été produite à ce sujet : les supposées études sur le sujet sont la plupart du temps commanditées par le secteur de la croisière lui-même. » (Q1-130)

Quelques questions sur la sécurité maritime

L'État a répondu à quelques questions liées à la sécurité maritime, par exemple les procédures suivies en cas de perte de conteneur en mer (Q103) ou encore les conséquences des accidents en mer (Q1-282).

Propositions, remarques et questions diverses

Un nombre relativement important de messages concernent des sujets qui ne sont abordés que par un ou deux internautes. En voici un récapitulatif.

Des propositions élaborées par certains participants et participantes

Certain-es participant-es ont soumis, via la plateforme, des contributions détaillées présentant divers projets.

Le sanctuaire « Occitan'Île »

Un-e participant-e expose sa proposition consistant en des plateformes implantées au large du littoral occitan. Situées à proximité des parcs éoliens, elles constitueraient un lieu d'étude et de protection de la faune.



« Ces quatre îles artificielles pourraient avoir une hauteur d'une dizaine de mètres (tirant d'air maximum), et devront être éloignées des flotteurs de grande taille des éoliennes en mer, qui présenteront un danger pour les oiseaux. Elles devront donc se rapprocher au mieux de leurs sites préférés d'évolution, en marge des zones marines réputées à protéger. Elles permettront ainsi les activités douces suivantes

- étudier la vie sous-marine, par strates de la surface au fond, sous toutes ses formes
- lâcher périodiquement du phytoplancton et une variété de poissons sous la plateforme
- distribuer tous les jours de la nourriture aux oiseaux pour les éloigner des zones à risque
- accélérer la production de la biomasse, en particulier par un éclairage sous-marin adapté
- Observer et mesurer en continu la pompe biologique de carbone. » (3-39)

Lutte contre l'envasement des ports par l'épandage de craie coccolithique et traitement des sédiments

Un-e participant-e soumet une contribution scientifique détaillée relative à la lutte contre l'envasement des ports par l'épandage de craie coccolithique. L'État, tout en reconnaissant la nécessité d'étudier des alternatives au dragage, exprime en réponse ses fortes réserves.

” *« La méthode d'épandage de craie coccolithique en milieu marin n'est actuellement pas assez mature pour être sérieusement envisagée comme solution de désenvasement des ports. Malgré quelques études, la plupart assez anciennes, trop d'incertitudes subsistent sur son efficacité à court et long terme sur de grands volumes de vase et sur un milieu soumis à la marée. Les impacts environnementaux et sanitaires sont de même trop peu connus, au vu de la modification des conditions du milieu marin qui semble associée à son utilisation (pH, oxygène, nitrates...), avant même de se pencher sur d'éventuels verrous réglementaires. La non-récupération et traitement de la vase, contrairement à la méthode de dragage, représente une économie sur les coûts mais potentiellement un risque de pollution du milieu. » (Q1-51)*

Une association granvillaise souhaite quant à elle le développement d'une filière de valorisation des sédiments portuaires.

” *« Il est annoncé par la SPL (société publique locale) des Ports de la Manche l'intention d'obtenir le pavillon bleu, c'est honorable mais il est annoncé aussi la dotation d'une drague (Manche mag Janv Fev Mars 2024). Ceci veut-il dire que les rejets en mer continueront ? Nous ne pouvons l'accepter et privilégions le recyclage des sédiments à l'instar de ce qui se développe notamment en Bretagne et dans les Hauts de France et aussi voir les recommandations du guide CEREMA 2021 (dragage maritime). » (3-169)*

Nouveau modèle de surveillance sanitaire des coquillages

Un.e internaute suggère la mise en place de nouveaux indicateurs de surveillance des contaminations des coquillages au norovirus (3-133).

A noter que l'État a apporté une réponse sur les conséquences du réchauffement climatique sur l'ostréiculture (Q1-219).

Sécurisation des câbles sous-marins

Dans un contexte géopolitique difficile, un.e internaute s'inquiète de la sécurisation des câbles sous-marins.

” *« Au vu de certains rapports produits par des radio-amateurs et "suiveurs" AIS, d'activités anormales, on constate des présences durables et anormales au-dessus des câbles sous-marins (électriques et de liaisons téléphonique ou internet). Il s'agit généralement de "chalutiers" Russe. On peut en conclure qu'il existe une fragilité stratégique, potentielle ou réelle, et qu'il serait souhaitable d'interdire le stationnement de navire au-dessus des câbles et que le passage ne puisse se faire que perpendiculairement à ceux-ci et à une vitesse minimum. » (3-287)*

Soutien aux entreprises proposant des innovations environnementales.

Interpellé par un·e chef·fe d'entreprise se plaignant de ne pas voir les acteurs privés innovants suffisamment intégrés aux politiques environnementales, l'État a été amené à rappeler ses dispositifs de soutien et ses partenariats avec les start-ups.

” *« J'ai créé une SARL "SMART FOULING" qui propose une solution écologique pour le carénage des bateaux de plaisance. Malgré une reconnaissance par l'OFB au salon nautique de Paris 2021 "Prix de l'innovation - service aux particuliers", aucune aide DREAL, Agence de l'eau, Conseil Région, ... n'a été possible. Dans le même temps, les loueurs de jet ski peuvent utiliser du carburant détaxé, les aires de carénages qui entretiennent l'utilisation des peintures antifouling bénéficient de subventions ou sont détaxés. Cet exemple illustre la faiblesse des organisations en place à intégrer les innovations qui peuvent impacter positivement l'environnement. Comment l'Etat envisage-t-il d'intégrer ces initiatives dans la démarche environnementale affichée ? » (Q1-245)*

Doutes et oppositions concernant des projets aquacoles

Gironde : des oppositions au projet « Pure Salmon »

Des participant·es dénoncent le projet « Pur Salmon », qui risque selon eux de dénaturer un estuaire de la Gironde jusqu'ici préservé des activités industrielles.

” *« L'estuaire de la Gironde dernier territoire préservé d'industries, Parc Naturel Marin, Parc Naturel Régional du Médoc. Comment classer des territoires à protéger et y installer une usine à saumons avec tous les désagréments environnementaux qu'ils produisent partout dans le monde ? » (3-40)*

« En même temps que ce projet doit être contesté au juridique pour les raisons que vous expliquez, il me semble qu'il faudrait aussi réaliser un sérieux travail d'information du public afin qu'ils réalisent d'où viennent les produits qu'ils consomment. » (com. 3-41)

Interrogations sur une ferme de thons rouges dans le golfe de Gascogne

Un·e participant·e s'inquiète quant à lui d'un projet aquacole dans le golfe de Gascogne.

” *« La première ferme de grossissement de thon rouge sur la côte Atlantique devrait voir le jour d'ici quelques mois au large de Getaria, au Pays basque espagnol. Le projet est porté par le spécialiste du thon rouge Balfego, déjà implanté sur la côte catalane. L'opérateur a choisi de s'implanter dans le golfe de Gascogne qui a des eaux a priori moins favorables pour l'activité aquacole que la Méditerranée. Est-ce une solution ? Est-ce envisageable dans le Golfe de Gascogne dans la ZEE France ? » (3-86)*

Production d'énergie dans les ports

Dans ses réponses aux participant-es, l'État est revenu sur les perspectives de production d'énergie dans les ports français, et les politiques mises en œuvre pour la développer.

” *« La transition des modes d'énergie constitue une véritable opportunité de relocaliser la production énergétique sur notre territoire, de renforcer l'attractivité de nos ports par une offre d'avitaillement unique en énergies bas carbone et renouvelables, de sécuriser nos offres de soutage, et de faire des énergéticiens, des industriels et des ports français de véritables champions des énergies et des vecteurs énergétiques de demain. La finalité est de développer de nouvelles activités économiques et industrielles, garantes de la souveraineté maritime du pays, créatrices de valeur et d'emploi sur le territoire, de permettre aux ports français d'accompagner la décarbonation du secteur et de réduire la dépendance énergétique du secteur. » (réponse de l'État à la Q1-104)*

Inquiétude relative à la prospection minière

Un-e participant-e s'inquiète de la décision norvégienne de valider l'exploration minière de ses fonds marins, et souhaite des précisions quant à la position française en la matière, qui lui sont apportées en réponse. Dans la deuxième moitié du débat, l'État a été amené à répondre à quelques questions relatives aux activités extractives.

” *« La France défend aujourd'hui une politique d'acquisition massive de connaissances via l'exploration des grands fonds marins, ainsi qu'une politique de protection de ces milieux.*

Cette position a été défendue à de nombreuses reprises par le Président de la République depuis la 2e conférence des Nations unies sur les océans à Lisbonne de juin 2022 et est consacrée dans la nouvelle Stratégie nationale pour la mer et le littoral. Lors de la dernière réunion de l'assemblée générale de l'Autorité internationale des Fonds marins (AIFM) qui s'est déroulée au mois de juillet 2023 à Kingston, la France s'est également positionnée en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins aux côtés de vingt-deux autres Etats. » (Réponse de l'État à la Q1-59)

Des remarques relatives à la gouvernance de la mer et au débat public

Une gouvernance jugée complexe

Plusieurs participant-es s'interrogent sur la gouvernance de l'espace maritime, beaucoup soulignant sa complexité.

” *« Première remarque : le domaine maritime de l'Etat (le sol et le sous-sol uniquement rappelons-le) est mal libellé pas puisque l'Etat n'en est pas le « propriétaire » mais seulement le gestionnaire par délégation du peuple puisque c'est lui le vrai propriétaire !*

Seconde remarque, encore plus étonnante : Le législateur n'a rien prévu pour l'eau : le « liquide » qui constitue la mer ! En d'autres termes ce que les spécialistes appellent « la colonne d'eau » ou « la pleine eau » et les ressources qu'elle contient ! Oubliées !

Les conséquences ?

1 - L'Etat se proclame « propriétaire » d'un domaine public qui ne lui appartient pas et qu'il gère comme bon lui semble, c'est-à-dire sans s'encombrer des préalables obligatoires comme les « enquêtes publiques. »

2 - L'Etat est seul décideur de la gestion et du contrôle de ce qui se passe sous la surface, dans la colonne d'eau c'est-à-dire de LA RESSOURCE et la PECHE !!!!

La concertation ? A quoi bon ! Rendre des comptes ? On n'y pense même pas ! » (3-69)

« Le constat est qu'il y a énormément de sujets à régler, les aborder est une chose après il faut trouver les solutions et pouvoir les mettre en place. Les avis divergent selon chacun, c'est normal suivant les intérêts et opinions des uns et des autres. J'ai le sentiment qu'il est aujourd'hui très compliqué de faire avancer un dossier en raison des nombreux textes et instances multiples qui sont susceptibles d'intervenir. » (3-56)

Un-e participant-e juge inutile de créer de nouvelles réglementations et souhaite que dans un premier temps, les règles existantes soient mieux respectées.

” *« Trop de réglementations ne sont pas appliquées. Inutile d'en créer de nouvelles, il suffit de faire respecter ce qui existe déjà.*

La mer est un bien commun et le Domaine Public Maritime est inaliénable. La proportionnalité des mesures doit être respectée par rapport au but recherché. Créer des Zones de Protection Forte (ZPF) ou des mises sous cloche de certains sites n'empêchera pas une marée noire de tout polluer. » (3-28)

Des effets pervers du Brexit sont également signalés :

” *« La réflexion, pour ce qui concerne la baie de Granville, est amputée de toutes les eaux et fonds marins sous autorité de Jersey et Guernesey.*

Cette considérable lacune résulte du Brexit qui a de fait aboli le traité de Granville. Depuis 2000, cet accord international, quoi qu'on en pense par ailleurs, était le support d'une gestion concertée de la pêche entre la France et le Royaume-Uni. L'Association pour la Promotion des Ports de Granville (APPG) considère qu'il ne pourra pas y avoir de gestion durable de la biodiversité et des ressources halieutiques de la baie de Granville sans qu'elle ait été définie et qu'elle soit mise en œuvre de manière concertée entre tous les acteurs concernés, Normands, Bretons et Anglo-Normands. » (3-109)

Un.e participant.e souhaite quant à lui que la mer retrouve un ministère de plein exercice (3-284).

Un.e autre appelle à ce que les océans et autres écosystèmes soient dotés d'une personnalité juridique.

” *« La reconnaissance juridique de la Façade sud Atlantique qui comprend l'Océan Atlantique, les Estuaires et les fleuves qui s'y jettent est essentielle. En effet, l'inscription dans le DSF d'un travail sur la création d'une personne morale de ces biens communs permettrait de garantir la protection et la qualité des milieux, des écosystèmes et des organismes vivants qui en dépendent. » (3-334)*

Une question concerne la portée juridique des documents stratégiques de façade. L'État rappelle en réponse que ces documents ont bien un caractère opposable à de nombreux documents, plans et programmes, dont il rappelle la liste (Q1-49). Il précise également leurs liens avec la réglementation européenne (Q1-244).

L'Etat a également été appelé à se prononcer sur l'héritage laissé par la Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine (MIACA - Q1-230), ainsi que sur la gouvernance de RTE et son indépendance (Q1-351).

Quelques critiques relatives au débat

Le périmètre du débat en question

Plusieurs participant.es émettent des remarques ponctuelles sur la tenue de l'une ou l'autre réunion. D'autres avancent des remarques plus globales sur la conduite du débat. Dans une contribution détaillée, un.e participant.e critique ainsi le périmètre et le déroulement du débat

public, et détaille ce qu'il présente comme un prérequis pour que les décisions à prendre soient légitimes. Par ailleurs, la connexion entre les enjeux éoliens et les zones de protection forte apparaît à certains insuffisamment prise en compte.

” « La production de cartes partagées, d'études poussées et indiscutables sur les impacts, l'optimisation du mix en réduisant l'éolien en mer au strict minimum et en l'éloignant des côtes, et la conduite d'enquêtes publiques ou tout au moins de débats publics ciblés pour chaque parc paraissent constituer des éléments préalables indispensables à toute décision démocratique, sur un projet qui va transformer durablement l'horizon maritime en zone industrielle sur une grande partie du littoral Français. » (3-32)

« Je trouve également regrettable que le dossier "éolien en mer" et le dossier "Zones de Protection Fortes" ne soient pas connectés. Les zones sont les mêmes, les interlocuteurs et contraintes seront également communes. Y a-t-il une volonté de dissocier ces deux dossiers pour mieux noyer le poisson ? » (3-210)

Arebours de plusieurs intervenant·es, une association estime que l'opportunité de l'éolien est peu discutable, et donc que le débat aurait gagné à davantage aborder les conditions d'implantation des parcs.

” « Un débat qui ne porte pas assez sur les conditions de l'éolien en mer (quelle puissance, où comment, quelles lignes rouges à ne pas franchir ?), et trop sur l'opportunité générale (pour/contre l'éolien en mer). Les rapports scientifiques sont pourtant clairs : on a besoin de l'éolien en mer. La quantité à déployer doit être le fruit d'une réflexion croisée entre : la capacité du milieu marin à accueillir cette nouvelle activité (industrielle, et forcément impactante), et le mix énergétique (quel arbitrage entre les différents moyens de production). Un débat qui ne pose pas clairement les limitations techniques incontournables sur le développement de l'éolien en mer et des EMR, notamment en termes de raccordement électrique et d'infrastructures portuaires. Cela mène à des prises de position ou des propositions qui, de fait, ne pourront être prises en compte. De fait, la façade Normandie est la plus propice à voir des parcs éoliens émerger à court terme, ce qui peut donner un sentiment de "façade sacrifiée". Mais tout ce qui n'est pas fait en Normandie, ne pourra pas être fait ailleurs ! » (3-372)

Un·e internaute souligne quant à lui la diversité des institutions proposant des concertations sur le thème de la mer, qui nuit selon lui à la lisibilité du débat pour le public.

” « Serait-il possible d'avoir pour tout ce qui concerne la mer un seul organisme en charge des enquêtes publiques et consultations du public, ainsi qu'une seule instance de débat (doublon entre par exemple vous et la CNML commission nationale mer et littoraux) pour que cela soit plus compréhensible et accessible par chacun. Pourquoi une consultation publique est parfois portée directement par le ministère en charge, parfois par une DIRM ou encore par une DREAL, cela ne fait que compliquer les démarches et provoque surtout la confusion du public qui du coup se désintéresse. » (Q1-132)

Pour certain·es participant·es, une réelle politique de protection de la mer impliquerait de revoir profondément notre mode de vie, afin de rendre ceux-ci moins gourmands en énergie et moins dépendants des transports maritimes. Une contribution regrette notamment que le débat public ne s'engage pas dans cette voie.

” *« Si vous pensiez qu'il s'agissait d'un débat sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes marins, passez votre chemin. »*

Prenons le transport maritime. Eh bien, le problème qui se pose, c'est quelle place lui octroyer face au tourisme ou à l'implantation des parcs éoliens. L'idée que ce trafic pourrait être réduit, en particulier en réfléchissant à ne plus faire de la Chine l'atelier du monde, n'est jamais envisagée.

Quant à l'éolien industriel en mer, sachez qu'il est prévu de faire pousser au minimum 50 champs d'éoliennes au large du littoral français dans les 10 ans à venir. C'est incontournable. Pourquoi ? Parce qu'on doit passer au tout électrique. Et pourquoi devons-nous passer au tout électrique ? Parce que l'Union européenne l'a décidé (bio-carburants, hydrogène, vélos sans assistance électrique ? connaît pas). On aimerait bien savoir ce qu'en pensent les citoyens de l'Union européenne, mais il s'agit d'un autre sujet. » (3-18)

« Ce site part de l'idée que les éoliennes sont la solution, une solution pour répondre à nos préoccupations de souveraineté énergétique et de préservation écologique de notre planète. Il ne permet pas de comparer cette solution avec d'autres, ni d'avoir une vue d'ensemble éclairée sur les choix technologiques au niveau national/régional/local. Il ne répond pas à la question : comment faire baisser la consommation et le coût de l'énergie, rendre nos vies plus vivables ? Avant de se battre pour repousser les éoliennes plus loin en mer, une vue à court terme qui rappelle étrangement le refus des mines (notamment des minerais et métaux rares) sur notre territoire pour les faire supporter par d'autres pays moins riches, il faut se battre pour discuter de l'intérêt des éoliennes tout court, dans un plan à long terme du service de l'électricité aux citoyens. » (3-240)

« Habitante des terres (infestées d'éoliennes terrestres uniformes et omniprésentes), j'ai besoin de ces horizons infinis qui me reposent et me font respirer plus loin, au large de ma petite vie et des nombreux malheurs du monde... Cette préoccupation du Beau et du Grand, devrait être première dans le présent « débat » sur le sujet. Ce n'est visiblement pas le cas. » (3-362)

Dans une série de contributions, un·e participant·e regrette que le débat porte trop exclusivement sur l'éolien en mer, et liste une série de sujets qui auraient selon lui mérité davantage d'attention, et surtout une information plus détaillée dans les documents du débat :

- sites de dragage (3-126) ;
- problématiques de défense (3-126) ;
- formations maritimes (3-127) ;

- amélioration des connaissances relatives à la biodiversité (3-128).

A l'issue du débat, une association locale très impliquée réclame que l'OPECST soit saisi.

” « Une de nos conclusions est qu'un programme de cette ampleur, véritable mutation anthropologique qui affectera par une industrialisation massive la vie même et les traditions des habitants du littoral, et, au-delà la relation à la mer, à ses paysages, à ses horizons, à la vie marine, aux activités économiques qui en dépendent de millions de français qui aiment à fréquenter nos côtes pour un intérêt énergétique très contestable doit faire l'objet d'un avis éclairé de la Représentation Nationale, qui pourrait (c'est notre recommandation) passer par une saisine de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques). » (3-353)

Certaines personnes regrettent enfin que le débat ne concerne pas l'Outre-mer.

” « Pourquoi complètement limiter la démarche au littoral de la France métropolitaine ? Nous avons la force d'un littoral immense outre-mer, il serait utile : a minima de COMMUNIQUER dessus, sur son potentiel "énergétique" et sur les projets, dans la présentation du débat, même si on ne le considère pas nécessairement dans l'étude. D'évaluer des PERSPECTIVES nouvelles pour l'utiliser, en lien avec la métropole ! Par exemple une filière qui développerait outre-mer des parcs éoliens pour produire de l'hydrogène, qui pourrait être transporté ensuite vers la métropole. (bénéfice local outre-mer en emploi et en énergie) de bénéficier de l'EXPERIENCE spécifique de l'outre-mer dans le domaine des énergies marines. Ce n'est pas la même échelle qu'en métropole, mais les approches différentes peuvent nourrir la réflexion. On ne peut parler de la mer, de la France, et faire l'impasse totale sur l'outre-mer comme c'est le cas aujourd'hui me semble-t-il. » (Q1-294)

Des informations parfois jugés insuffisantes

Au cours du débat, plusieurs acteurs et actrices ont déploré l'insuffisance des cartographies présentées.

” « Si le gouvernement avait voulu être transparent, il aurait versé au débat les cartes des futurs projets éoliens. Où sont prévus les futurs parcs éoliens au large de l'Atlantique ? Pourquoi l'Etat cache-t-il ses projets d'implantations ? Nous en demandons la communication sans délai... » (3-168)

« A la date de la réunion à Brest, l'interrégion Bretagne/ Pays de Loire n'avait pas mis à disposition du public les documents cartographiques préfigurant les potentielles zones d'implantation, contrairement aux autres façades. Le vice-Président de la région Bretagne s'est montré réservé sur cette diffusion. Mais alors, sur quoi le public pourra-t-il s'exprimer ? » (3-132)

De même, les photomontages présentés ont parfois été critiqués.

” *« Nous ne pouvons que déplorer la méthode de l'État qui a choisi délibérément de dévoiler sa cartographie après l'organisation du débat public en Vendée, sans aucune concertation préalable, ni même d'évaluation environnementale préalable.*

Nous déplorons également le fait que les photomontages proposés sur le site de la CNDP pour la façade NAMO ne sont que des simulations très virtuelles présentant des parcs éoliens dont les localisations restent fictives (il n'y a d'ailleurs pas à notre connaissance de falaises de 100 mètres de hauteur sur la façade NAMO). (3) Alors que pour toutes les autres façades maritimes des simulations précisément localisées sont soumises au débat public. » (3-145)

Ces critiques ne concernent toutefois pas que l'éolien. Une association aurait ainsi souhaité davantage d'informations sur les pollutions maritimes.

” *« En effet, pour avoir une bonne compréhension des enjeux et des actions à mener, il serait bon que le public puisse disposer de l'ensemble des données afférentes à cet enjeu, sans avoir à faire le parcours du combattant. Nous avons exprimé le regret que d'ans la présentation, il n'a pas été fait état des points de sources de pollution identifiés par les services de l'État, qui affectent le milieu marin. » (3-169)*

A noter que la plupart de ces critiques relatives au manque d'information visent moins la CNDP que l'État.

” *« Malheureusement, un certain nombre d'éléments nous amène aujourd'hui à une grande vigilance car ils sont de nature à compromettre cette relation de confiance. En effet, POURQUOI l'État a-t-il fait évoluer au cours de la consultation le contenu des cartes de propositions en faisant apparaître de nouvelles implantations potentielles de parcs éoliens en mer? POURQUOI, dans les cartes mises en ligne le 19 avril, la plupart des sites dont la localisation fait l'objet de la présente consultation apparaissent-ils désormais comme faisant d'ores-et-déjà l'objet d'un appel d'offre? POURQUOI ces mêmes cartes, mettant en regard éolien en mer et AMP, ne font pas apparaître les scénari de raccordement au réseau électrique? POURQUOI, à l'issue de la consultation publique de 2022 recommandant en Sud-Atlantique une absence de recouvrement entre zones à vocation éolienne et zones d'intérêt écologique, l'État a-t-il choisi de déplacer les parcs éoliens à la lisière du PNM « Mer des Pertuis - Gironde » mais pas à l'extérieur des zones Natura 2000 ? (...) » (3-389)*

Un manque de démocratie ?

Quelques critiques évoquent également un certain manque de démocratie. Le plus souvent cependant, les propos paraissent moins viser le débat public au sens strict que le processus de décision global dans lequel il s'inscrit. Certain·es estiment cependant qu'une vraie procédure démocratique consisterait en un référendum. D'autres estiment que la CNDP manque à ses devoirs en ne permettant pas la remise en cause de l'opportunité des parcs éoliens ni l'examen de solution alternatives (nucléaire notamment).

” *« La démocratie fait défaut à ce débat très complexe à utiliser pour les citoyens et le peu de commentaires le démontre puisque nombre de commentaires négatifs figuraient sur les premières publications sur les réseaux sociaux et aucune prise en compte du refus de la majeure partie de la population de cette croissance qui sert uniquement les intérêts des États et des grandes entreprises plutôt que la biodiversité. La transition écologique a été capturée et, au nom de la sobriété, les projets écocides se poursuivent et détruisent notre environnement et la nature. Les générations futures sauront trouver les chemins pour se souvenir que la mer est notre source et que la terre est celle qui nous donne la vie ! A vous qui lirez ces lignes, la responsabilité de dire enfin "stop" à ces méthodes qui relèvent d'une forme d'obscurantisme où les études scientifiques côtoient les cabinets conseils et les conflits d'intérêts. » (3-106)*

« Un bon débat ne remplace pas un référendum, la démocratie vous dérange. Le peuple français également. Votre faux débat ressemble à du mépris. » (3-123)

« Comment associer le public au débat sans communiquer l'évaluation environnementale préalable et en considérant comme acquis des objectifs de déploiement de l'éolien maritime non arrêtés par la nouvelle PPE et autres documents de planification ? L'équipe du débat en acceptant la mise en place du présent débat nonobstant ces préalables, trahit sa mission légale et ne fait pas preuve d'indépendance. » (com. 3-182)

De temps à autre (3-176, 3-310), apparaît également le terme de « colonisation », suggérant que les habitant·es d'un territoire en seraient dépossédé·es d'autorité par des acteurs extérieurs.

Certain·es participant·es s'appuient par ailleurs sur les débats et concertations précédents pour expliquer leur défiance envers la procédure.

” *« Les concertations sur les premiers projets de parcs éoliens en mer se seraient bien déroulées... Pas d'opposition au Tréport alors que par deux fois le projet, qui empiète sur un parc naturel marin, a été présenté ? Pas d'opposition des pêcheurs à Saint-Brieuc alors que deux d'entre eux ont fait l'objet de condamnation avec sursis ? Pas d'opposition à l'île d'Yeu alors que près des trois-quarts des participants à l'enquête publique ont donné un avis négatif ? » (3-312)*

Un déséquilibre du débat en faveur de l'éolien ?

Certain·es accusent également la CNDP de parti-pris en faveur de l'éolien marin. D'autres critiquent le poids de lobbies.

” *« La CNDP n'agit pas loyalement dans ce débat, comme dans tous les autres concernant l'éolien, car elle n'a jamais produit de document comportant un profil de production d'un parc éolien montrant l'extrême variabilité de sa puissance (intermittence) et en expliquant les conséquences. Cela jette un doute sur ses motivations. C'est dommage, car il y va de sa crédibilité. La promotion mensongère de l'éolien en France par tous les moyens, y compris publics, sans en expliquer clairement les conséquences au Français, comment faut-il qualifier cela ? » (3-119)*

« Nos associations de défense des côtes françaises participent actuellement au débat public « La mer en débat », organisé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), organisme officiel. Elles s'insurgent contre la place prise dans ce débat par le "lobby" des industriels éoliens (SER, France-Renouvelables) qui tend à se substituer aux pouvoirs publics : le flou est total entre maître d'ouvrage public, soit l'État garant de l'intérêt général, et le lobby industriel porteur d'intérêts particuliers. » (3-138)

« Nous exprimons également notre colère face au déroulement de ce Grand Débat où aucune solution alternative à cette prolifération d'éoliennes le long de notre littoral n'est proposé par l'Etat. Sous couvert de ce débat, la filière éolienne s'impose sans réelle consultation, ignorant la voix des pêcheurs. » (3-163)

« En fait, ces débats sont une tentative pour faire passer la pilule en jouant sur l'émotion plus que sur la raison. Nous ne sommes pas des experts, et vous voulez que l'on « éclaire la décision » ? En fait, je crains que nous ne soyons utilisés. C'est une méthode qui prend les acteurs pour des enfants, votre « livret d'information » est un livre d'images, et samedi après-midi nous étions dans une salle d'école maternelle. Il n'est qu'à voir la page 12 : c'est scandaleusement abusif ! Oser comparer une puissance installée intermittente et une puissance installée pilotable, c'est comparer des torchons et des serviettes et montrer que l'on fait fi de la réalité, pourvu que l'on remplisse le contrat. » (3-173)

Une remarque est plusieurs fois revenue, selon laquelle la CNDP n'aurait pas respecté les fondements du débat public, notamment en ne permettant pas l'accès à une information équilibrée et complète.

”

« La très grande majorité des évènements étaient des ateliers, débat mobile, cinéma, visites qui relèvent plus de la communication que du débat et où la plupart du temps le maître d'ouvrage n'était pas présent et donc n'a pas présenté sa position... ce qui rend le débat impossible. Malgré des demandes récurrentes aucune données socio-économiques et coûts globaux n'ont été produits par le maître d'ouvrage alors que c'était une demande récurrente des 16 débats précédents, et a fortiori un bilan qui aurait pu alimenter la future concertation sur la Programmation pluriannuelle de l'Energie (...) Face à ces constats, nous estimons que l'ambition louable de cette démarche s'est fracassée face au manque de représentativité des réunions organisées et à l'abandon complet des fondements du débat public et des missions de la CNDP : Un débat ouvert face au maître d'ouvrage avec des controverses identifiées et argumentées par les différents acteurs. » (3-340)